

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 29 avril 2015

Président	:	M.	Emmanuel GÉTAZ
Secrétaires	:	Mme	Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs	:	M.	Anthony HUYS
		Mme	Bibiana STREICHER
Huissier	:	M.	Jean-Michel TALON
Huissier suppléant	:	M.	Patrick Talon

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 29 avril 2015 à 19 h. 30, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant:

0 Préambule

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2015

2 Prestation de serment d'un conseiller en remplacement de Mme Marie Signori (Les Verts) démissionnaire.

3 Communications du Bureau

4 Correspondance

5 Communication de la Municipalité

6 Motions, postulats et interpellations déposés

7 Rapports des commissions :

7.1 sur le préavis No 07/2015 relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 3'445'000.- au maximum pour l'entretien du patrimoine privé et public communal (rapp : M. Alexandre Staeger) ;

7.2 sur le préavis No 09/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 99'000.- au maximum, sous déduction des subventions fédérales à recevoir, pour la réalisation de l'étude de l'assainissement du bruit routier conformément à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) (rapp : M. Jean-Marc Forclaz) ;

7.3 sur le préavis No 10/2015 relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle de CHF 65'000.- et d'un crédit budgétaire

- complémentaire de CHF 50'000.- en faveur du Théâtre Montreux-Riviera (rapp : M. Stéphane Barbey) ;
- 7.4 sur le rapport-préavis No11/2015 relatif à la planification et l'étendue des travaux relatifs aux 2m2c, en fonction, d'une part, des exigences sécuritaires et, d'autre part, de l'évolution du 2m2c comme instrument du développement économique touristique et culturel de Montreux et sa région et rapport sur le postulat de M. Christophe Privet, pris en considération le 13 mars 2013, "2m2c quel avenir?" et l'octroi d'un crédit de CHF 410'000.- au maximum destiné à l'organisation d'un concours sous la forme de mandats d'étude parallèles et réponse à l'interpellation de M. Yanick Hess "Prescriptions contre l'incendie plus souples selon le Canton de Vaud. Quid du 2m2c ?", développée le 21 janvier 2015 (rapp : M. René Chevalley) ;
- 7.5 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Alexandre Staeger : « Pour plus de transparence dans les soutiens accordés aux manifestations ? » (rapp : Mme Catherine Buchet Bulliard) ;
- 7.6 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Florian Chiaradia : « Lignes Montreux-Les Avants et Montreux-Caux : pour des transports publics efficaces le week-end et en soirée » (rapp : M. Michel Zulauf) ;
- 7.7 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Alioune Diop : « L'étude de la mise en place d'un dispositif de fitness en plein air » (rapp : M. Pierre-André Spahn).

8 Préavis de la Municipalité :

- 8.1 No 13/2015 relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 150'000.- en faveur de l'organisation des championnats d'Europe de taekwondo en 2016 à Montreux (date de la commission : le mardi 5 mai 2015 à 19 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux) ;
- 8.2 No 14/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 99'000.- au maximum, pour la participation communale aux travaux de l'entreprise de correction fluviale (ECF) de la Maladaire (date de la commission : le jeudi 7 mai 2015 à 19 h. 30, à la rue de la Gare 30 à Montreux).
- 8.3 No 15/2015 sur la gestion et les comptes 2014 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), date de la commission intercommunale, le mardi 5 mai 2015 à 18 h. 00, à Corsier-sur-Vevey) ;
- 8.4 No 16/2015 relatif aux comptes 2014 du Fonds culturel Riviera (date de la commission intercommunale, le mardi 21 avril 2015 à 18 h. 30, au Collège Rambert, Salle A12, Rambert A, chemin des Vignes 12 à Clarens) ;

9 Rapport de la Municipalité

9.1 No 17/2015 rapport relatif à la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Christophe Privet, pris en considération le 4 mai 2011 "Pour un usage de la thermographie aérienne sur la Commune de Montreux" (date de la commission : le jeudi 21 mai 2015 à 19 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux) ;

10 Développement d'un postulat

10.1 Postulat de M. Christophe Privet : « Mise à jour du préavis 21/2004 sur la politique culturelle de la ville de Montreux ».

11 Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

12 Autres objets s'il y a lieu

0 PRÉAMBULE

M. le Président Emanuel Gétaz souhaite à Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux la bienvenue à l'aula de Montreux-Est, la nouvelle et magnifique salle du Conseil communal de Montreux.

M. le Président adresse, au nom du Conseil, une cordiale bienvenue à la Municipalité, qui nous fait le plaisir d'assister et de participer, in corpore, à nos débats. Il souligne que maintenant on les a à l'œil, car ils sont placés devant !

Il tient également à remercier de leur présence le public et les représentants des médias (qui ont changé de côté), qui manifestent ainsi l'intérêt qu'ils portent au travail de ce Conseil.

A noter que l'on peut accéder au WiFi de cette salle selon les instructions données à l'écran et M. le Président espère que cela est écrit suffisamment gros.

En ouverture de cette séance, il a la tristesse d'annoncer que notre collègue, M Stéphane Barbey, est en deuil, suite au décès de son père, M. Pierre Barbey. Il s'adresse à M. Stéphane Barbey en ces termes :

« Monsieur le Conseiller communal, cher Stéphane,

Au nom du Conseil je vous adresse ainsi qu'à votre famille nos sincères messages de condoléances. »

M. le Président prie l'assemblée de se lever pour une minute de silence.

Il remercie l'assemblée et la prie de reprendre place.

Il déclare que dans un premier temps, on va passer environ une demi-heure à s'habituer à l'utilisation de la technique de cette salle.

Il se permet de remercier, une dernière fois, toutes celles et tous ceux, techniciens, responsables, services communaux, membres du Conseil communal, qui ont contribué à la finalisation de la salle, de la technique et des adaptations nécessaires pour l'usage que l'on doit en faire. En particulier, il souhaite remercier la CCO qui a beaucoup œuvré, sans compter ses heures.

M. le Président présente le PowerPoint qui montre comment utiliser les cartes, cartes qui portent un numéro dont chaque Conseiller doit se souvenir, afin d'être certain d'utiliser sa propre carte. Chacun est responsable de sa carte. C'est une carte personnelle et non transmissible.

En cas de perte ou d'oubli, une carte de remplacement peut être obtenue auprès de l'huissier, mais uniquement pour la séance à venir. Chacun aura la responsabilité de la rendre à l'huissier en fin de séance.

La carte doit être insérée avec la puce contre soi. Si elle est bien insérée le témoin lumineux reste allumé et il ne clignote plus. Chaque Conseiller peut effectuer un double contrôle en vérifiant que son nom apparaît bien à l'écran, sur le schéma qui représente tous les sièges de la salle. Après ce double contrôle, la Conseillère ou le Conseiller peut être certain qu'il va pouvoir voter.

Il y a un cas particulier, c'est celui des rapporteurs des commissions, qui lorsqu'ils viennent à la tribune du Bureau et de la Présidence, doivent prendre leur carte avec eux, afin de pouvoir voter. Ce sont les mêmes procédures qu'à leur place habituelle.

Maintenant M. le Président Emmanuel Gétaz passe à la vérification de la prise de parole. Chacun a un micro individuel. Ces micros ont été testés avant la séance et ils sont sensés tous fonctionner. En cas de panne du micro, il y a un micro sans fil à disposition. Les interventions, dans le cadre des débats, ont lieu depuis la place de l'intervenant.

Pour demander la parole, il faut appuyer sur le bouton de prise de parole, bouton marqué d'un visage schématisé. Lorsque l'on appuie sur ce bouton, cela s'affiche sur l'écran de M. le Président, et le micro a un visuel lumineux qui s'allume en vert. Contrairement à ce qui se passe sur la route, avec le vert on ne peut pas encore passer, il faudra passer au rouge. Lorsque le visuel lumineux vert du micro clignote, cela signifie que l'on est le prochain à parler. La parole est donnée suite à l'indication du Président. Le micro est en rouge lorsque l'on parle.

Dans le cadre de la préparation des procédures pour travailler dans cette salle, la CCO et le Bureau ont décidé ensemble, que pour les prises de parole concernant les postulats, les motions, interpellations ou propositions de règlement par exemple, les membres du Conseil se lèveront et viendront prendre la parole au micro qui se trouve à la gauche de M. le Secrétaire municipal. Il s'agit d'un micro sans fil, qui peut être tenu à la main, ou qui peut rester sur son pied.

De même, puisque la question a été posée à M. le Président avant la séance, en ce qui concerne les Municipaux et M. le Syndic, la Municipalité peut s'exprimer soit depuis sa place, soit en se levant et en prenant le micro.

Pour les prises de parole le système enregistre les demandes de prise de parole par ordre chronologique, et pour donner la parole M. le Président appuie sur un écran tactile. On procède à quelques essais des micros.

M. Franklin Zakine constate que son micro fonctionne parfaitement, mais par contre le code WiFi ne fonctionne pas. Celui qu'il a reçu mentionne qu'il est expiré depuis le 6 mai.

M. le Président prend note et promet que l'on va essayer de trouver la solution, mais pas maintenant.

Il faut parler relativement fort, car il est important pour l'enregistrement, que le volume de la voix soit assez fort. Il est aussi important, en début de séance, de bien positionner le micro face à soi.

M. le Président passe la parole à M. le Municipal Pierre Rochat.

Ce dernier déclare qu'il voulait s'assurer que malgré la séparation des pouvoirs, ils étaient bien branchés !

Maintenant on passe à la partie concernant les votes.

M. le Président signale qu'il y a actuellement 86 cartes insérées correctement, mais sur la feuille de présence il n'y a que 75 signatures, ce qui veut dire que le quorum est atteint, mais les membres du Conseil doivent être conscients que pour leurs indemnités de séance, seule la liste de présence fait foi. Par conséquent, il y a probablement une dizaine de Conseillères et de Conseillers qui doivent se lever et venir signer.

Il y a certainement des personnes qui n'ont signé que la liste pour la prise de la carte, mais il y a une autre liste qui est la liste de présence. La liste pour la réception de la carte n'est signée qu'aujourd'hui, car la carte est sous la responsabilité de chaque Conseiller, elle n'est pas à rendre en fin de séance. Il n'y a que les cartes de remplacement qui seront rendues en fin de séance.

Pour les votes il y a 3 boutons à disposition, un avec un signe plus, un avec un signe moins et l'autre avec une croix en forme de X. Le plus signifie OUI, le moins signifie NON et la croix en X signifie abstention.

Lorsque M. le Président annonce que le vote est ouvert, il doit manuellement ouvrir le système de vote. Le temps pour voter est de 10 secondes et pendant ces 10 secondes on peut changer d'avis. C'est le dernier bouton sur lequel on a appuyé pendant les 10 secondes qui sera considéré comme vote. Il y a des visuels clignotants, et on constatera que ces visuels arrêteront de clignoter lorsque le vote est terminé. Lorsque les 10 secondes sont écoulées on pourra voir aussi à l'écran, visuellement, l'indication des 10 secondes.

Il y a deux sortes de votes qui se font électroniquement, c'est une décision qui a également été prise par la CCO et le Bureau. Ce sont le vote simple, vote qui équivaut au vote à main levée, et le vote à bulletin secret. Si à un moment donné et selon les règles nouvelles du règlement du Conseil, le Conseil décide de faire un vote nominal, on utilisera l'ancienne formule, chaque membre du Conseil sera appelé pour faire part de son vote, ceci afin de garder l'esprit du vote nominal qui est que chacun, devant l'assemblée, annonce son vote.

On passe maintenant à une tentative de vote simple, l'équivalent d'un vote à main levée. C'est le vote qui sera toujours proposé par défaut, à moins qu'un autre type de vote soit demandé. Dans le vote à bulletin secret, la différence c'est qu'il n'y a aucun visuel lumineux qui s'allume pendant que chacun vote, de manière à ce que le vote soit considéré comme secret. Le voisin ne peut pas voir ce que l'on vote.

Il est procédé à quelques essais de vote simple. A noter que le résultat ne s'affiche qu'à la fin du vote. Il y a au total 86 votants, mais M. le Président n'ayant pas voté, le résultat devrait être de 85 votants. Cela montre qu'il y a encore une petite correction à faire.

En l'occurrence, la décision qui a été prise c'est qu'il fallait appuyer sur la touche X, soit abstention, pour être enregistré comme abstention. Mais là il y a une incompréhension et de ce fait si l'on n'appuie pas on est considéré comme quelqu'un qui s'abstient, ceci va donc être corrigé. Mais cela ne change rien aux résultats des votes, de toute manière l'abstention n'étant pas prise en considération pour savoir si un vote a été accepté ou refusé.

Chaque vote fait l'objet d'une impression sur papier et il est par ailleurs enregistré dans le système. Par conséquent, quand un vote a eu lieu et que tout le monde a pu prendre connaissance du vote, M. le Président l'efface, et cet effacement n'est que visuel, le système garde l'enregistrement. Par ailleurs il annoncera à chaque fois le résultat du vote, ce qui sera enregistré, le système enregistrant tout ce qui se dit dans les micros, y compris pour le micro sans fil, et en plus Mme Charlotte Chevallier prend des notes.

Pour le vote simple il faut encore relever que le bouton sur lequel on a appuyé reste allumé, ainsi on sait ce que l'on a voté pendant les 10 secondes de la durée du vote.

M. Christophe Privet relève que quand on votait à main levée, il suffisait de se retourner pour voir les mains qui se levaient durant le vote, alors que là il semble que le Bureau et la CCO ont fait le choix de ne pas afficher le vote pendant qu'il a lieu. M. le Président peut-il expliquer, en quelques mots, pourquoi ce choix ? Alors que quand M. Privet prend exemple sur les Grands Conseils des différents Cantons, lorsque le vote a lieu on voit, au fur et à mesure, les votes apparaître.

M. le Président, pour dire très franchement, aurait aimé que Mme la Présidente de la CCO soit là, mais elle excusée ce soir pour cause de maladie. Il ne sait pas s'il y a quelqu'un de la CCO ou du Bureau qui se souvient de la raison exacte de ce choix ?

Il donne la parole à M. Depallens qui déclare qu'il y a eu une longue discussion sur le fait d'afficher ou pas la tendance durant les 10 secondes que dure le vote, et à la fin il a été décidé de ne pas afficher la tendance et d'afficher le résultat après les 10 secondes.

Evidemment que le système peut être changé si on le souhaite, mais c'est en tout cas le choix qui a été fait : ne pas faire apparaître la tendance, afin que l'on ne puisse pas changer son vote en fonction de cela.

M. le Président rajoute qu'il est vrai que ce n'est pas la même chose de se retourner et de voir un petit peu ce qu'il se passe, ou bien d'avoir des chiffres exacts qui s'inscrivent à l'écran. Quand on se retourne, on peut avoir une vague indication, mais si le vote est très clair, on voit bien si c'est oui ou non, Par contre, si c'est flottant, l'appréciation est assez compliquée à faire, alors qu'à l'écran elle serait extrêmement précise.

Comme l'a dit M. Depallens cette procédure peut être changée, si c'est souhaité, et si c'est le cas, M. le Président propose que cela fasse l'objet d'une intervention pour le prochain Conseil, afin de pouvoir en débattre en mettant ce point à l'ordre du jour. On ne va pas changer de procédure constamment.

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller est d'accord avec M. Christophe Privet, il faut revenir à une pratique où l'on voit le vote au fur et à mesure.

M. le Président déclare que cela fera l'objet d'un vote, mais pas maintenant. Il propose d'en débattre et de prendre une décision lors du prochain Conseil, autrement il faudra faire une motion d'ordre.

La discussion continue.

M. Christophe Privet relève que l'on peut attendre quelques Conseils et en rediscuter plus tard, et pas nécessairement au prochain Conseil.

Il n'y a plus de questions en ce qui concerne le vote simple, équivalent du vote à main levée, on passe donc au vote à bulletin secret. Pour les membres du Conseil il n'y a pas d'indication particulière, mais M. le Président a, à l'écran, l'inscription : vote secret.

Il va lancer la procédure, et comme il l'a déjà dit, la différence c'est que les petites diodes lumineuses ne vont pas s'allumer sur le bouton sur lequel on va presser. On procède à quelques essais. Tous ont pu constater que le vote est secret, aucune diode s'étant allumée pendant les 10 secondes.

La discussion est ouverte.

M. Patrick Aubort a une question, ceci afin d'être sûr. Il a changé d'avis pendant les 10 secondes du vote simple, et il demande si ceci est toujours valable pendant le vote secret.

M. le Président Emmanuel Gétaz lui répond que oui, on peut changer d'avis, la seule chose qui change ce sont les diodes qui ne s'allument pas.

La discussion continue.

Mme Bibiana Streicher a une petite question. Si quelqu'un ne se souvient pas s'il a appuyé sur le bon bouton, et de ce fait ne peut pas savoir s'il a voté oui ou non, peut-il venir auprès de M. le Président pour s'en assurer ?

La réponse est non. Il y a 10 secondes pour voter, et la dernière fois que l'on appuie sur le bouton c'est ce qui sera enregistré. On ne peut pas après vérifier auprès de la présidence. Il s'agit d'un vote à bulletin secret, c'est l'équivalent de mélanger tous les bouts de papier, avec un oui ou non, dans l'urne. Ce n'est plus possible de voir qui a voté quoi.

La discussion continue.

M. Olivier Blanc a un tout petit doute, parce qu'il semble que l'art. 136, du nouveau règlement qu'il vient de recevoir, exclut l'utilisation du vote électronique pour le vote à bulletin secret. Il le mentionne pour le vote à main levée à l'art. 134, al. 4 : « Le vote électronique est assimilé au vote à main levée ».

A l'art. 135, al. 3, il est dit : « Le vote électronique peut être utilisé pour le vote à l'appel nominal », alors que l'art. 136 ne dit rien. Donc, a contrario, il semble exclu, et

M. Blanc n'est pas certain que notre procédure résisterait à un recours. Pour sa part cela ne le gêne pas, mais il voulait attirer l'attention sur ce point.

M. le Président remercie M. Blanc. Il comprend ce que M. Blanc veut dire. Il est vrai que la mention que le vote électronique est possible pour l'équivalent du vote à main levée tendrait à laisser comprendre qu'à l'art. 136, puisque cela n'est pas mentionné, le même raisonnement ne s'applique pas.

Mais il se trouve que le vote électronique, tel qu'on l'a ici dans cette salle, correspond à toutes les règles d'un vote à bulletin secret. Parce conséquent, M. le Président ne voit pas ce qui empêcherait de le faire, d'autant plus que l'on a voté électroniquement à plusieurs reprises, par le passé, avec un règlement qui ne prévoyait pas explicitement que le vote électronique soit valable.

M. le Président croit que si l'assemblée admet que le système électronique est valable, et répond à tous les critères du vote à bulletin secret, il pense que c'est admissible et que l'on gagnerait en cas de recours. Mais il faudra peut-être, par acquis de conscience, voter un petit addendum à l'art. 136, et il remercie M. Blanc d'avoir relevé cette incongruité.

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard relève que la commission, qui a traité du règlement, avait refusé d'entrer en matière sur le vote électronique, compte tenu que l'on ne savait pas quand cela allait entrer en vigueur, et elle pense que certains articles doivent être revus par rapport à cette nouvelle introduction. Cela a été le choix de la commission l'année passée.

La discussion est toujours ouverte.

M. Yanick Hess déclare que l'on a juste un petit problème par rapport au fait que l'abstention est prise de manière automatique, même si l'on ne vote pas. Par rapport au nouvel art. 139 qui est pour le comptage, on ne peut pas compter les bulletins qui sont blancs, dans le sens où la personne ne s'est pas exprimée, vu que c'est de toute façon une abstention. Il faudra donc que l'on soit attentif.

M. le Président est tout à fait d'accord, et ce sera corrigé et l'on vérifiera que la correction soit bien faite.

Après un deuxième test de vote à bulletin secret, M. le Président demande s'il y a encore des questions sur les procédures des votes.

Formellement, il aimerait que quelqu'un s'exprime s'il considère, suite à la remarque de M. Blanc, que le vote à bulletin secret n'est pas valable avec le vote électronique que l'on a dans cette salle. M. le Président s'est prononcé pour dire que cela était le cas, qu'il était valable, mais évidemment, s'il y avait un doute, si quelqu'un souhaitait que l'on mette clairement cela en discussion, il peut en faire part maintenant.

M. Alexandre Staeger rappelle qu'un règlement doit s'interpréter notamment et surtout quand il est récent, conformément à la volonté du législateur. En l'occurrence là, vu que la commission a clairement décidé de ne pas traiter le vote électronique, M. Staeger a peur que l'interprétation de M. le Président ne soit pas tout à fait conforme et qu'il faille suivre l'avis de M. Blanc.

La discussion continue.

Mme Anne-Lise Bühler déclare qu'en commission la question n'a pas été abordée. Donc le vote électronique pour le vote à bulletin secret n'a en tout cas pas été exclu, et de ce fait, elle n'est pas d'accord avec l'interprétation faite par MM. Staeger et Blanc.

Dans ce sens-là, M. le Président relève que pour le vote à main levée, il est explicitement mentionné que le vote électronique est possible, donc ce n'est pas que le vote électronique a été complètement exclu.

La discussion continue.

M. Christophe Privet se demande si l'on ne pourrait pas suggérer, dans ce cas, que le Bureau, ou le Bureau et la CCO, se réunissent pour rédiger une proposition à soumettre au Conseil, et que ce dernier puisse voter sur cette problématique une fois pour toutes.

M. le Président souligne qu'il s'agirait très probablement d'une proposition de modification d'un règlement.

M. Alexandre Staeger déclare qu'il semblerait que Mme Anne-Lise Bühler n'ait pas les mêmes souvenirs que lui.

M. le Président va agir ainsi. Si jamais dans cette séance on doit procéder à un vote à bulletin secret, il fera une sorte de motion d'ordre, il demandera si l'assemblée souhaite utiliser le vote électronique ou veut rester à l'ancienne, et en fonction de la décision, on votera.

La discussion est toujours ouverte.

M. Tal Luder désire juste refaire une remarque par rapport au début du vote. Il demande à M. le Président de bien terminer la phrase : « Le vote est ouvert », et appuyer seulement ensuite sur le bouton qui fait partir le temps de 10 secondes, sinon cela mange déjà 2 ou 3 secondes du temps de vote et cela va très vite.

M. le Président répond qu'il y sera attentif et remercie pour cette remarque. Comme il n'y a pas d'autres questions ou remarques on peut donc commencer la séance proprement dite du Conseil communal.

En début de séance, M. le Président donne lecture de son intervention :

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Vous l'aurez compris, avec la double nouveauté technique et du règlement, il est fort possible que je fasse quelques erreurs ce soir.

Je vous prie de m'en excuser par avance et je vous serais reconnaissant de me signaler ces erreurs tout de suite et vous remercie de votre compréhension. »

Un certain nombre de Conseillères et Conseillers se sont excusés. La liste en figurera dans le procès-verbal.

L'assemblée a été convoquée dans les délais légaux et tous ont reçu l'ordre du jour ainsi que les documents nécessaires au bon déroulement de notre séance, en application des articles 64 à 66 de notre Règlement.

Présence :

86 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Irina Gote, Madeleine Müller, Amiira Neff, Diansari Tschopp, MM. Alain Borlat, Armin Gote, Bernard Gret, José Jorge, Charles Meichtry, Francis Niquille, Jean-Daniel Rochat.

N'ont pas fait excuser leur absence : MM. Marcel Muggli, Kastriot Ramiqi, Sassenthiran Vairavanathar.

M. le Président déclare la séance ouverte et passe à l'ordre du jour.

1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MARS 2015

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le procès-verbal est accepté par 80 OUI, 0 NON et 6 abstentions.

M. le Président remercie Mme la secrétaire pour son excellent travail.

2 PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLÈRE EN REMPLACEMENT DE MME MARIE SIGNORI (VERTS) DÉMISSIONNAIRE

Les membres du Bureau ont tenu séance à 18h45 ce jour et ont vérifié l'éligibilité de Mme Anne Saito. La liste des Verts ne comportant plus de viennent-ensuite, il a été procédé à l'élection de Mme Anne Saito conformément à l'art. 67 LEDP.

Mme Anne Saito est assermentée devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. le Président félicite Mme Anne Saito pour son élection. Il lui remet le diplôme de Conseillère, un exemplaire du Règlement du Conseil, le livre du Conseil communal ainsi que le DVD du 50^{ème} anniversaire de la Commune de Montreux.

Applaudissements de l'assemblée.

3 COMMUNICATIONS DU BUREAU :

Concernant la cérémonie officielle dans le cadre de la fin du processus de dissolution des fractions de communes et d'octroi de la concession d'alimentation d'eau au Service des eaux du Maralloy, qui aura lieu le lundi 4 mai 2015.

L'administration communale a constaté qu'un grand nombre de Conseillères et de Conseillers communaux n'ont pas encore répondu à l'invitation citée en objet. Dès lors, un dernier délai de réponse est fixé à demain, jeudi soir 30 avril 2015.

D'autre part le Bureau a débattu et fera une proposition au Conseil au point 6, concernant la CCO, ceci en rapport avec le nouveau règlement du Conseil.

4 CORRESPONDANCE

On a reçu deux lettres de démissions. M. le Président en donne lecture.

La première provient de Mme Diansari Tschopp. (Annexe 1). La deuxième émane de Mme Marie Signori, qui a été remplacée il y a quelques instants. (Annexe 2).

Ces deux courriers seront annexés au procès-verbal de cette séance.

5 COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

On n'a pas reçu de communication dans l'enveloppe, et il n'y a pas d'autres communications.

M. le Président relève qu'il y a une petite confusion dans les chiffres, car il voulait parler de la nomination de la CCO, qui aurait dû figurer au point 3 "Communications

du Bureau". Il croyait qu'il y avait un point 6 "Nomination", ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Donc il revient au point 3 et fait part du résultat de la réflexion du Bureau :

« Suite à l'adoption du nouveau règlement, la composition de la CCO doit être modifiée. S'agissant des membres actuels, les cinq personnes élues au début de la législature l'ont été pour la durée de cette législature, soit jusqu'au 30 juin 2016.

Par ailleurs, votre serviteur, le Président du Conseil communal, n'en fait plus partie. Je ne suis donc plus membre de la CCO.

Il y aura donc lieu d'élire des membres supplémentaires. À cet égard, nous observons que le nouveau règlement du Conseil fixe leur nombre entre 7 et 11 (art. 85, al. 1, lettre a RCC).

Dès lors, le service juridique de la Commune propose d'agir en deux temps, et ce sont ces propositions que le Bureau a reprises et vous propose :

a) décision du Conseil communal quant au nombre de membres composant la dite commission ;

Donc d'abord décider du nombre de membres et de la composition de la CCO.

b) à la séance suivante, élection des X membres manquants par rapport à la première décision prise quant au nombre de membres composant la commission.

Dans sa séance, le Bureau a décidé de vous proposer que la CCO ait le même nombre de membres que les commissions ad hoc ou que les commissions permanentes, et soit composée selon le même équilibre des forces politiques que l'on peut constater, par exemple, dans les commissions comme la CoGest et la CoFin.

Pour être concret, il s'agit donc d'avoir 4 représentants du PLR, 3 représentants du parti socialiste, et 1 représentant pour chacune des trois autres formations, UDC, Les Verts et Montreux Libre.

Si vous acceptez ce mode de faire, on va pouvoir en débattre maintenant, et les partis ayant des membres supplémentaires à faire élire devront les proposer, lors de la prochaine séance de mai, où il y aura un point de l'ordre du jour "Nominations" pour compléter la CCO.

J'ouvre la discussion sur cette proposition du Bureau. »

Il semble à M. Michel Zulauf que le nombre de 5 est suffisant. Depuis 3 ou 4 ans cette commission s'est arrogée de nombreux pouvoirs. Elle a réalisé un travail très important, en particulier pour arriver à ce que la salle dans laquelle on est ce soir fonctionne parfaitement. Il semble à M. Zulauf que pour la suite ce serait mieux qu'il y ait un seul représentant par parti politique c'est-à-dire 5.

M. le Président remercie M. Zulauf, mais lui signale que cela est contraire au règlement. Comme il l'a rappelé, le nouveau règlement a pris force et il est applicable dès aujourd'hui, et il prévoit entre 7 et 11 membres.

La discussion continue.

M. Michel Zulauf prie qu'on l'excuse d'avoir fait cette confusion entre 7 et 5, et effectivement il proposerait plutôt 7 membres, soit le moins possible.

La discussion continue.

Il semble à M. Nick Miller que la proposition du Bureau est la bonne parce qu'elle est représentative des forces politiques.

La discussion continue.

M. Patrick Aubort croit se rappeler qu'en début de législature le parti socialiste s'était battu pour avoir 10 Conseillers communaux dans les commissions permanentes, alors il ne comprend pas très bien la proposition de M. Michel Zulauf.

La discussion est toujours ouverte.

M. Christophe Privet tient à répondre à ce qui a été dit auparavant. La question de M. Michel Zulauf est légitime. Il est dit dans le règlement que cette commission peut passer de 7 à 11 membres, 7 pouvant à nouveau intégrer la secrétaire du Conseil et le Président du Conseil si cela était souhaité. Le but de la CCO était d'être une commission apolitique, faut-il le rappeler, et qu'elle ne débattait pas d'objets politiques.

En ce qui le concerne, M. Privet rejoint parfaitement M. Zulauf dans sa réflexion.

La discussion continue.

M. Alain Imhof déclare que l'opinion de M. Michel Zulauf est la sienne personnelle. M. Imhof est d'avis que l'équilibre des forces politiques doit être aussi représenté dans le cadre de cette commission permanente, et il soutient donc la proposition d'avoir 10 membres.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président Emmanuel Gétaz propose que si M. Michel Zulauf a une proposition précise pour un nombre, qu'elle soit opposée à celle proposée par le Bureau, qui lui propose 10 membres, ce qui représente l'équilibre entre les forces politiques du Conseil. Si M. Zulauf a une autre proposition, il faut qu'il la fasse et que l'on puisse les opposer.

M. Eric Walther demande si l'on peut voter sur un point qui n'est pas à l'ordre du jour ?

M. le Président est d'accord avec M. Walther, mais il croit que cela serait un vote indicatif. De toute façon, la décision formelle se fera à la prochaine séance. Mais si massivement le Conseil décidait qu'il doit y avoir 7 membres à la CCO, par exemple, il faudra chercher moins de nouveaux membres. S'il y en a 11, il faut que les partis sachent qu'ils doivent avoir des candidats prêts. Mais on est bien d'accord, ce sera un vote indicatif.

A la prochaine séance, la nomination des membres complémentaires sera mise à l'ordre du jour, et le débat complet et valable se fera à ce moment-là. Mais M. le Président trouvait important, à titre indicatif, que l'on sache si l'on devait se préparer à avoir 6 membres à élire à la prochaine séance ou seulement 2 membres par exemple.

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller trouve que c'est assez simple. Pour le moment, on n'en a pas parlé dans les groupes, donc on est un peu pris de cours. Il a un avis personnel, mais il n'a pas pu en parler avec son groupe. A son avis, à partir du moment que l'on ne reste pas au nombre de 5, c'est-à-dire un représentant par parti, et que l'on doit dépasser le chiffre de 7, ce qui est équitable c'est d'avoir 10 membres et de respecter les forces en présence au Conseil. Mais cela n'engage que lui, et il pense que le vote indicatif que M. le Président demande ne va pas être si indicatif que cela, si les groupes n'ont

pas pu en discuter de façon sereine. Il faudrait donc peut être reporter cette question à une autre séance, afin que les gens soient préparés et qu'il n'y ait pas d'improvisation voire d'affrontements fratricides devant tout le plénum.

La discussion continue.

M. Michel Zulauf réitérera cette proposition, qui est personnelle ce soir, lors de la prochaine séance, et ainsi il espère que l'on aura eu l'occasion d'en parler au sein des groupes respectifs.

Il est clair que s'il y a un vote indicatif ce soir qui indique qu'il y a une majorité écrasante de Conseillers qui désirent que l'on passe à 10, et bien il s'inclinera. Mais pour lui, le critère d'équité de représentation des différents groupes politiques n'est pas nécessairement un critère d'efficacité. Pour M. Zulauf il est très important que chaque groupe soit représenté par la personne qui est la plus intéressée et la plus compétente dans ce domaine.

La discussion est toujours ouverte.

M. Florian Despond rejoint l'avis de M. Olivier Gfeller. En tant que Président du groupe PLR, il pense que c'est important d'en discuter au sein du groupe.

Et juste pour reprendre les propos de M. Christophe Privet qui disait que l'on ne faisait pas de politique à la CCO et que donc 5 membres cela suffisait, M. Florian Despond rappelle également qu'à la Cofin et à la Cogest on ne fait pas de politique non plus et que l'on siège à 10.

S'il n'y a pas de propositions que l'on puisse opposer pour effectuer un vote à titre indicatif, M. le Président déclare que l'on ne va simplement pas voter. Il signale que tous ont reçu le règlement qui dit que l'on doit passer entre 7 et 11 membres. Tous sont préparés indépendamment des propositions que le Bureau peut faire.

Donc on mettra simplement à l'ordre du jour de la prochaine séance un point "Nominations", et le débat sur le nombre de Conseillères et de Conseillers pour compléter la CCO aura lieu, ainsi que les élections de ces personnes, lors de la prochaine séance.

M. le Président revient donc au point 6 de l'ordre du jour

6 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Aucun dépôt de motion ou de postulat, mais trois interpellations ont été déposées sur le bureau de M. le Président.

Voici les titres des trois interpellations déposées :

- 1) Interpellation de Mme Catherine Buchet Bulliard qui a pour titre : « Les plantes envahissantes ».
- 2) Interpellation de M. Heinz Schoeneich relative au PGA.
- 3) Interpellation de M. Tal Luder qui a pour titre : « A propos du Marché du dimanche ».

Ces 3 interpellations seront développées au point 11 de l'ordre du jour.

M. le Président Emmanuel Gétaz voudrait rappeler un point du nouveau règlement, qui change quand même de manière importante notre pratique. C'est un point important parce que c'est ce qui, la plupart du temps, motive des décisions, provoque

la procédure de dépôt de préavis de la part de la Municipalité, lorsque l'initiative vient du Conseil communal.

Dans le nouveau règlement du Conseil, M. le Président rappelle que l'on peut développer, au point de l'ordre du jour "Développement d'un postulat et/ou d'une motion", dans la même séance ou développer à la séance suivante.

Le règlement prévoit encore que le Conseil communal puisse, s'il considère que la motion ou le postulat qui a été déposé doit être traité en urgence, de décider de lui-même de traiter par l'urgence.

Le Conseil débat immédiatement après le développement, dans la même séance ou à la séance suivante. Lorsque la proposition est développée, le Conseil statue sur sa recevabilité. Cela est nouveau, il y a des critères pour juger de cette recevabilité, qui se trouvent dans le règlement.

Si le Conseil a décidé que la proposition est recevable, celle-ci est transmise à une commission seulement si 5 membres du Conseil le demandent. Dans le cas contraire, la proposition est immédiatement débattue et le Conseil vote sa prise en considération.

M. le Président voulait rappeler ceci, parce que dans la procédure, dans la manière de procéder, les choses sont un peu différentes de maintenant. Il faudra s'habituer à cela et il invite à bien relire ces points du règlement, parce qu'ils ne sont pas totalement faciles à interpréter.

7 RAPPORTS DES COMMISSIONS :

7.1 sur le préavis No 07/2015 relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 3'445'000.- au maximum pour l'entretien du patrimoine privé et public communal (rapp : M. Alexandre Staeger) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Avant de donner la parole à M. Alexandre Staeger, pour un éventuel complément d'information, M. le Président Emmanuel Gétaz déclare que l'on doit procéder à une vérification. On ne sait pas pourquoi c'est comme cela, mais cette fois un certain nombre de rapports indique un nombre de membres de la commission supérieur au nombre de 10.

Par conséquent, il s'agit de vérifier qui était présent dans ces séances. Pour celle-ci, il y a deux membres pour les Verts, soit MM. Stéphane Barbey et Florian Chiaradia. Dans le rapport, effectivement on voit sous N.B. que M. Stéphane Barbey remplaçait M. Florian Chiaradia, qui ne doit donc pas apparaître dans la liste des membres, et M. Claude-Pascal Gay était excusé (non remplacé). Voilà la question résolue pour cette commission.

M. le Président donne la parole à M. Alexandre Staeger pour un éventuel complément.

M. Alexandre Staeger, président-rapporteur de la commission, prie la CCO de bien vouloir corriger ce problème, surtout que maintenant, si elle passe à 10 membres, il imagine qu'elle aura la force de travail pour le faire.

La discussion est ouverte.

M. Yves Depallens explique qu'au sujet des présences dans les rapports, lors du lancement de la dernière version du site, sur la version électronique, les absents, les absents excusés, et les personnes remplacées ont disparu des rapports et se rajoutaient à la suite des commissaires. Tout cela a été corrigé, et tous les rapports de ce soir sur l'enveloppe électronique ont été régénérés, donc sur les rapports dans l'enveloppe électronique il y a tous les absents excusés, et toutes les personnes remplacées, et M. Depallens ajoute que la CCO l'a fait avant qu'on le lui demande.

M. le Président Emmanuel Gétaz remercie la CCO et rappelle qu'il a déjà relevé la qualité du travail de cette commission.

La discussion est donc ouverte sur le rapport.

M. Franco Meichtry donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le groupe UDC soutiendra ce préavis de remise à niveau du patrimoine public et privé communal d'un montant de CHF 3'445'000.-.

Selon une ancienne demande du Conseil, doit figurer dans ce préavis un récapitulatif des objets non terminés des préavis de rattrapage antérieurs, le plus ancien cité date de 2006, soit dix ans ou deux législatures.

Cette commission a soulevé la question de la durée d'un préavis. Une durée de deux ans est recommandée mais il n'y a pas de durée légale de validité, selon le service juridique des Communes. A cela, il faut ajouter un cadre légal comme dans toute autorisation d'utilisation de fonds publics.

Loin de vouloir contredire le Président de cette commission, j'affirme que la nature des travaux du préavis, en l'état, des travaux de rattrapage et d'entretien du patrimoine privé et public nous fixe un délai. Un délai de deux ans est plus que correct, surtout s'il s'agit de travaux d'entretien. Cela dans le seul but d'éviter un nombre important de préavis ouverts et de donner à notre Conseil une vision claire des travaux encore à financer et à exécuter. Je vous remercie de votre attention. »

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Alexandre Staeger, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 07/2015 de la Municipalité du 6 février 2015 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 3'445'000.- au maximum pour l'entretien du patrimoine privé et public communal,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien décrits dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit de CHF 3'445'000.- au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir directement la dépense de CHF 3'445'000.- par le prélèvement d'un montant équivalent sur les fonds d'entretien du patrimoine (compte No 9281.000) ;
6. d'amortir la dépense de CHF 470'000.- par le prélèvement d'un montant équivalent sur le fonds des égouts (compte 9280.004) ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 83 OUI, 1 NON et 2 abstentions.

7.2 sur le préavis No 09/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 99'000.- au maximum, sous déduction des subventions fédérales à recevoir, pour la réalisation de l'étude de l'assainissement du bruit routier conformément à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) (rapp : M. Jean-Marc Forclaz) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Heinz Schoeneich déclare qu'ayant un intérêt professionnel dans le présent préavis il retire sa carte de présence et ne participera pas...

M. le Président remercie M. Schoeneich tout en relevant qu'il a retiré sa carte de manière spectaculaire, car comme on l'a vu, en retirant sa carte il a coupé son micro !

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

C'est avec satisfaction que nous avons pris connaissance de ce préavis ainsi que du rapport de commission. Il n'est en effet plus à démontrer, et je vous ferais grâce des chiffres en la matière, combien l'impact du bruit, spécifiquement routier, est un enjeu de haute importance pour la santé publique. Trop souvent négligée, cette problématique est ici enfin abordée et nous nous en réjouissons.

Toutefois, si à ce stade je crois pouvoir dire, peut-être que je m'avance un petit peu trop, que personne n'a rien à reprocher quant aux principes de cette étude, c'est par la suite qu'apparaîtront les vrais enjeux de ce dossier. Vous l'aurez compris, ces enjeux

ont trait d'une part aux questions financières, d'autre part également aux questions de circulation, puisqu'il faut peut-être s'attendre à des restrictions de vitesse sur certains tronçons.

De fait, le préavis indique trois types de mesures possibles pour l'assainissement : à la source, au chemin de propagation, au récepteur. Eh bien, pour Les Verts, dans la majorité des cas, seules les mesures à la source constituent des solutions souhaitables : en effet, avec la pose par exemple de fenêtres insonorisées, quelle qualité de vie pouvons-nous offrir aux citoyens concernés ? Ces personnes devront-elles s'enfermer même l'été pour ne pas souffrir des nuisances sonores ?

Dès lors, nous espérons que ces aspects qualitatifs soient largement pris en compte par la suite. Merci. »

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Jean-Marc Forclaz, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

C'est à l'unanimité que les membres de la commission vous proposent d'accepter ce préavis et d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 09/2015 de la Municipalité du 20 mars 2015 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 99'000.- au maximum, sous déduction des subventions fédérales à recevoir, pour la réalisation de l'étude de l'assainissement du bruit routier conformément à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB),

Oùï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude de l'assainissement du bruit routier conformément à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 99'000.- TTC au maximum, sous déduction des subventions fédérales (à hauteur de 15%) à recevoir ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement No 431.3311 sur une période de 3 ans maximum ;

6. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 80 OUI, 0 NON et 5 abstentions.

7.3 sur le préavis No 10/2015 relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle de CHF 65'000.- et d'un crédit budgétaire complémentaire de CHF 50'000.- en faveur du Théâtre Montreux-Riviera (rapp : M. Stéphane Barbey) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Il y a aussi une vérification à faire sur les présences. Sur la liste figurant dans le rapport il est mentionné deux membres UDC et deux membres ML.

Pour l'UDC c'est M. Franklin Zakine qui a participé à cette commission et pour ML c'est M. Christophe Privet qui était à la séance de commission.

M. Stéphane Barbey, président-rapporteur de la commission, tenait simplement à remercier l'administration, Mme Margueron et Mme Millasson. Il avait beaucoup de retard pour des raisons personnelles que tous connaissent maintenant, et ces deux personnes ont permis à la fois que ce document soit déposé, et que le débat puisse avoir lieu en prolongeant le délai, et il tenait à les remercier de leur compréhension et de leur efficacité.

M. le Président Emmanuel Gétaz tient à ajouter un petit complément à ce que vient de dire M. Stéphane Barbey. Dans le rapport il est mentionné, à la page 2, qu'il y a deux points qui font l'objet d'un amendement, et ensuite, à la page 5, dans le résumé juste avant les conclusions, il n'est fait mention que d'un seul amendement. Il s'agira bel et bien de se prononcer sur les deux amendements, puisqu'ils ont été les deux acceptés. Cela sera fait tout à l'heure.

La discussion est ouverte.

M. le Président donne la parole à M. Heinz Schoeneich, qui déclare qu'il s'est juste permis de rejoindre la salle.

La discussion est toujours ouverte.

M. Michel Zulauf donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance de commission, nous avons eu grand intérêt à entendre le Président de la Fondation du TMR, Monsieur André Darbellay, ainsi que la nouvelle directrice du TMR, Madame Khany Hamdaoui, qui assume courageusement la tâche délicate de succéder à une équipe montreusienne qui a porté ce petit théâtre largement au-delà de nos frontières, et qui nous a fourni de nombreuses explications intéressantes.

Nous remercions notre collègue Christophe Privet qui nous a rendu attentif au fait que le montant de Fr. 65'000.- que nous accordons au TMR ne sert pas à recapitaliser une société financière ou une Fondation, mais consiste bien en une rallonge de subvention, et c'est l'objet des deux amendements sur lesquels nous aurons à nous prononcer.

Au-delà du soutien que les collectivités apportent au TMR, j'aimerais souligner qu'il y a tout un travail de formation et de sensibilisation au théâtre qui va être assuré à nouveau, comme ce fut le cas il y a une vingtaine d'années lorsque la merveilleuse Nano Duperrex animait les groupes de jeunes qui suscitèrent de belles vocations.

On peut dire enfin que les comédiens engagés lors des spectacles créés ne roulent pas sur l'or et que le respect des contrats de base prévus par les conventions collectives du spectacle nécessite déjà des sommes importantes lorsqu'on produit 4 ou 5 spectacles par année.

J'aimerais avec enthousiasme et conviction vous convaincre de vous engager, mes chers collègues, à voter les conclusions de ce préavis. »

La discussion continue.

M. Franklin Zakine donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

A la lumière des explications et de la défense active du théâtre de Montreux, en la personne de Mme Khany Hamdaoui et de celle de M. André Darbellay, l'UDC souligne la pertinence de ce préavis, le soutient et l'accepte à l'unanimité, et demande au Conseil de voter en faveur de ce préavis.»

Au passage, M. le Président demande à ce que les portables soient éteints, comme cela se fait au théâtre !

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre a été surpris de lire au bas de la page trois du rapport de la commission que le Marché de Noël prévoit de s'associer au Théâtre Montreux-Riviera pour des événements particuliers. Non pas que ce fait soit critiquable, bien au contraire, mais la présence en commission de notre collègue M. Yves Cornaro, qui assume des fonctions de direction dans l'organisation dudit marché, nous laisse songeurs. Aux dires de notre commissaire, l'intérêt de M. Cornaro s'est d'ailleurs bien fait sentir durant la séance.

La question de savoir s'il s'agit d'un véritable conflit d'intérêts ou d'un simple intérêt à déclarer peut, sur le plan politique, rester indécise. En effet, sur le plan juridique, l'on pourrait discuter pendant des heures sur la question du caractère à la fois personnel et direct de l'intérêt en cause, ainsi que sur la question de l'entrée en vigueur de notre nouveau règlement, concernant la question des intérêts à déclarer.

Le fait est qu'à défaut de se récuser, il aurait du moins été de bon ton que M. Cornaro rappelle ses intérêts au début de la séance comme nous pouvons voir que cela a été fait dans l'excellent rapport sur le préavis No 11/2015 consacré au 2M2C. Cela aurait permis aux commissaires de mieux comprendre certaines interventions et prises de position de l'intéressé durant la séance.

Nous espérons qu'à l'avenir nos collègues seront plus attentifs à ces questions lors de la nomination des commissions ainsi que pendant les séances.

En ce qui concerne le fond du préavis, notre groupe n'a pas grand-chose à rajouter par rapport à ce qui a été écrit dans le rapport de la commission, si ce n'est d'une part

de rappeler que le théâtre est un élément important de la vie culturelle de notre Commune et qu'à ce titre il se justifie de soutenir notre seul théâtre. Nous nous permettons aussi de nous demander s'il ne faudrait pas, à moyen ou long terme, réfléchir à l'opportunité éventuelle de développer encore plus le Théâtre Montreux-Riviera, notamment en s'arrangeant, d'une manière ou d'une autre, pour trouver des locaux plus grands afin d'accueillir plus de spectateurs ou si la synergie avec Vevey est suffisante. Nous vous invitons à accepter le présent préavis tel qu'amendé. »

La discussion est toujours ouverte.

M. Yves Cornaro déclare qu'il va enlever sa carte de vote. M. le Président le remercie.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

On passe donc aux deux amendements. Le premier qui consiste à modifier l'énoncé, afin de qualifier les Fr. 65'000.- en faveur du Théâtre Montreux-Riviera comme d'une subvention exceptionnelle. Cet amendement a été accepté à l'unanimité par la commission.

La discussion est ouverte sur cet amendement. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. On passe au vote de cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement par 80 OUI, 1 NON et 4 abstentions.

M. Stéphane Barbey, président-rapporteur, rappelle que le deuxième amendement était une correction dans le même sens que le premier paragraphe, et qu'il consiste à enlever la référence à une recapitalisation. C'est d'ailleurs pour cela qu'il n'a utilisé qu'un seul amendement parce que l'objectif est le même, mais il concernait deux paragraphes.

M. le Président Emmanuel Gétaz ajoute qu'il y a aussi la question de la subvention exceptionnelle.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. On passe au vote sur cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement par 80 OUI, 2 NON et 3 abstentions.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du rapport. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Stéphane Barbey, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions amendées :

CONCLUSIONS

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 10/2015 de la Municipalité au Conseil communal du 6 mars 2015 relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle de CHF 65'000.- et d'un crédit budgétaire complémentaire de CHF 50'000.- en faveur du Théâtre Montreux-Riviera,

Oùï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à octroyer une subvention exceptionnelle de CHF 65'000.- en faveur du Théâtre Montreux-Riviera, Fondation pour l'Art dramatique ;
2. d'accorder à cet effet un crédit budgétaire complémentaire sur le compte No 150.3653.00 du budget 2015, « subvention », par la création d'une nouvelle ligne « subvention exceptionnelle T M R », avec un montant de CHF 65'000.- ;
3. d'amortir cette dépense par le prélèvement d'un montant équivalent sur le compte No 9281.180 « provision pour participation à des institutions et/ou des manifestations à caractère public » ;
4. d'inscrire à cet effet un montant de CHF 65'000.- au compte 150.4801 « prélèvement provision » du budget 2015 ;
5. d'autoriser la Municipalité à octroyer une subvention complémentaire de CHF 50'000.- en faveur de l'exploitation du Théâtre Montreux-Riviera, Fondation pour l'Art dramatique ;
6. d'accorder à cet effet un crédit budgétaire complémentaire d'un montant de CHF 50'000.- sur le compte No 150.3653.00 du budget 2015, « subventions », ligne « TMR », et de porter ainsi la subvention annuelle à CHF 240'800.- pour les budgets 2015 et suivants ;
7. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
8. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
9. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

La commission vous invite à l'unanimité à voter ces conclusions.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions telles qu'amendées par 82 OUI, 0 NON et 3 abstentions.

7.4 sur le rapport-préavis No 11/2015 relatif à la planification et l'étendue des travaux relatifs aux 2m2c, en fonction, d'une part, des exigences sécuritaires et, d'autre part, de l'évolution du 2m2c comme instrument du développement économique touristique et culturel de Montreux et sa région et rapport sur le postulat de M. Christophe Privet, pris en considération le 13 mars 2013, "2m2c quel avenir?" et l'octroi d'un crédit de CHF 410'000.- au maximum destiné à l'organisation d'un concours sous la forme de mandats d'étude parallèles et réponse à l'interpellation de M. Yanick Hess "Prescriptions contre l'incendie plus souples selon le Canton de Vaud. Quid du 2m2c ?", développée le 21 janvier 2015 (rapp : M. René Chevalley) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. René Chevalley, président-rapporteur de la commission, donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je n'ai pas d'informations complémentaires de dernière minute concernant ce préavis.

Mais je profite de cette prise de parole pour remercier encore une fois toutes les personnalités (Municipalité, intervenants, secrétaire au procès-verbal et commissaires) d'avoir œuvré en harmonie lors de cette longue commission d'environ 7 heures.

Permettez-moi de relever le climat serein et respectueux entretenu lors de ces deux soirées qui a permis de déboucher sur ce rapport quelque peu conséquent, je vous le concède. Mais il m'a paru opportun d'être le plus explicite possible, et ce à l'égard de la diversité des sujets et hypothèses contenus dans ce préavis municipal.

A cet égard, j'ai demandé à ce que soient jointes au présent rapport les différentes annexes qui nous furent remises lors de ces séances. Après contact avec l'administration communale il avait été convenu que celle-ci les mette en ligne sur le site de la Commune et complète mon rapport avec les liens nécessaires. Ces liens m'étant inconnus lors de l'élaboration et transmission de ce document.

Malheureusement je n'ai constaté que trop tardivement cet oubli de la part de l'administration.

J'ose espérer que le travail approfondi de cette commission permettra d'apporter une somme d'informations pertinentes aux élus allant siéger au sein des futures commissions qui ne manqueront pas de découler de ce préavis en cas d'acceptation.

Ceci étant dit, je tiens à préciser que le débat sur ce préavis a eu lieu à huis clos.

L'esprit constructif et consensuel des commissaires a permis une détermination positive sur cet objet qui, ne l'oublions pas, n'est que l'amorce d'un éventuel réel défi pour notre ville et notre avenir culturel.

Nous nous devons, en tant que pouvoir législatif, de fournir les premiers outils nécessaires et indispensables à notre exécutif afin d'élaborer un projet concret et définitif susceptible d'être entériné par notre Conseil.

C'est un réel défi pour notre Municipalité qui aura la charge de concrétiser un projet global du 2m2c à la hauteur de la réputation de notre ville, pérennisant les nombreux efforts effectués tout au long de ces nombreuses années et ce tout en répondant aux exigences futures de ce Conseil.

Par conséquent, je vous encourage à avaliser les 2 amendements proposés par la commission :

1) D'accepter l'amendement qui consiste à **supprimer** au chiffre 1 des conclusions :

- que la Municipalité a répondu au postulat de Monsieur Privet.

En effet, la commission a estimé par 6 OUI, 0 NON et 4 abstentions que notre exécutif n'a pas répondu à l'intégralité des points du postulat Privet. Le postulant étant en accord avec la Municipalité sur un délai d'attente de réponse probable, tous les éléments aux dites réponses ne pouvant à ce jour être identifiés précisément.

- 2) Le second amendement est un amendement « de plume », la préposition « **sous** » étant manquante au chiffre 2 du préavis.

Pour conclure, je vous encourage grandement, chères et chers collègues, à accepter ce préavis 11/2015 tel qu'amendé, ce que la commission a fait par 10 OUI / 0 NON / 0 Abstention. J'en ai terminé Monsieur le Président. »

La discussion continue.

M. Yanick Hess donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le navire amiral qu'est le 2m2c vit un moment critique.

Depuis sa construction en 1973, de nombreuses extensions et réfections ont été effectuées. Malheureusement, si nous ne répondons pas aux contraintes sécuritaires légales, le paquebot se transformera en...Yacht de la baie de St-Tropez.

Equipé de manière hyper pointue, tant par son acoustique qu'avec son Data Center, il ne pourrait abriter qu'un millier de personnes.

Afin de faire vivre Montreux, apporter la manne nécessaire à son économie surtout touristique, nous devons faire des choix. Certes les coûts seront élevés.

Le projet présenté a le souci de la transparence, toutes les pistes ont été évoquées.

Il nous appartient maintenant d'accepter cette étude, attendre que la Municipalité vienne avec les préavis suivants, qui devront aussi parler de la Capitainerie.

Montreux sera-t-il seul à bord, ou d'autres structures permettront un partenariat avec d'autres instances ? L'avenir nous le dira.

Au final, ce sera toujours le Conseil communal qui décidera.

Que le drapeau de Montreux puisse continuer à flotter, tel l'étendard sur son navire. Le groupe PLR vous invite à accepter ce préavis. »

La discussion continue.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste comprend bien les exigences sécuritaires et les nécessités de mise à niveau du Centre des Congrès pour respecter les réglementations et ainsi continuer à pouvoir l'utiliser de façon adéquate. Nous estimons de plus que plusieurs options de développement présentées dans le rapport-préavis semblent, à ce stade, intéressantes et souhaitons dès lors laisser ouvertes une majorité des possibilités pour ne pas regretter plus tard d'avoir fermé une porte trop prématurément. Voilà pourquoi une majorité de notre groupe soutiendra ce rapport-préavis.

Toutefois, nous jugeons important de mentionner dès maintenant que ce soutien ne représente pas un blanc-seing pour la réalisation des diverses options qui y seront développées. En effet, nous serons très attentifs à plusieurs aspects. Notamment à l'ouverture du complexe à tous les Montreusiens, en plus des mélomanes et des congressistes, pour qu'ils s'en emparent et le fassent vivre. Ou à l'aspect de maîtrise des coûts par rapport à la taille de notre Commune. Des choix devront être faits, notre capacité d'investissement n'étant bien sûr pas illimitée. Merci pour votre attention. »

La discussion est toujours ouverte.

M. Olivier Gfeller donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La mémoire fonctionne de façon étrange. Lorsqu'on vous rappelle un événement, il arrive que ce ne soit pas l'événement lui-même qui est ravivé et vous fait forte impression, mais les conséquences de celui-ci. Il en va ainsi pour certains d'entre nous, lorsque nous lisons les pages 5 à 11 du préavis municipal.

On y rappelle les investissements importants faits à la Maison des Congrès. Notamment les millions dépensés au début des années 90 pour le MC3. L'événement en lui-même m'a laissé moins de souvenir que les dix années d'austérité qui ont suivi. Et je ne suis pas le seul à m'en souvenir.

Oui, dix années d'austérité, car la Commune avait accumulé plusieurs dizaines de millions de dettes. On parlait même de mise sous tutelle lorsque cette dette avoisinait les cent millions. Et les mesures d'économie de se succéder. Durant 10 ans, quasiment plus aucun investissement important et plus aucun entretien du patrimoine. Le personnel communal se souvient de douloureux amendements aux budgets destinés à diminuer la masse salariale. Année après année, les attaques contre la fonction publique se répétaient.

Evidemment, on accusait injustement cette même fonction publique d'être trop dispendieuse, alors qu'elle n'était pas responsable de la folie dépensière qui nous avait mis dans cette situation catastrophique. En acceptant de nombreux sacrifices, les employés communaux joueront au contraire un rôle éminent, lorsqu'il s'agira de redresser nos finances. La liste des mesures déplaisantes et douloureuses décidées durant cette décennie serait longue. Sommes-nous les seuls à nous en souvenir ?

Et à chaque fois que des investissements importants doivent être consentis pour la Maison des Congrès, reviennent les mêmes ritournelles. Souvenez-vous : « Il faut aller de l'avant », « Investissons car la concurrence est rude » et le très captieux « Ce sera la maison des Montreusiens ». L'optimisme béat et les promesses hasardeuses sont récurrents lorsqu'il s'agit d'investir dans la Maison des Congrès. Pouvons-nous nous permettre un éternel recommencement aussi ruineux ? L'étude proposée permettra d'avoir sans doute une réponse un peu plus claire.

C'est pourquoi nous ne refuserons pas le crédit d'étude. Les travaux de sécurisation devront être réalisés. C'est clair. Nous ne le remettons pas en question. Mais nous attirons l'attention sur le fait que nous nous lançons dans un processus qui pourrait s'avérer ruineux pour la Commune. Nous serons, en outre, très attentifs à défendre l'intérêt des Montreusiennes et des Montreusiens utilisateurs de ces infrastructures. Il ne faut plus donner de faux espoirs.

Ce n'est pas la folie des grandeurs qui permettra de faire face à la concurrence actuelle. Au moment des crédits d'ouvrage, il faudra analyser le programme d'investissement, faire des choix et avancer étape par étape. Il s'agira d'être très attentif aux perspectives financières de la Commune, afin de ne pas menacer les missions de base du service public. Nous ne pouvons plus nous permettre la même débâcle financière que dans les années 90.

Notre Commune n'est pas prospère et accueillante uniquement grâce au tourisme de congrès. La qualité de son service public, pensons notamment à l'extraordinaire travail de nos jardiniers, et la qualité de vie offerte aux habitants jouent un rôle encore plus important.

Tout investissement pharaonique inutile dans le 2m2c serait dangereux pour la capacité financière de notre Commune et le service à la population. Nous devons en rester conscients pour la suite des décisions à prendre. »

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Après un examen attentif, le groupe des Verts votera favorablement ce préavis. Si nous saluons la volonté d'empoigner le problème du 2m2c à l'occasion de cette remise aux normes, nous avons peut-être eu des doutes quant à une certaine manière d'amener ce préavis, à savoir amorcer un débat sur le 2m2c par le biais de propositions architecturales davantage qu'à partir de perspectives économiques solides et concernant les congrès, les concerts et autres manifestations.

Toutefois, force est de constater qu'au final, les pistes de réflexions évoquées dans le préavis nous paraissent aller dans la bonne direction. Nous avons en effet toujours été inquiets du gigantisme de cette infrastructure, et dans ce sens, utiliser ces espaces pour davantage de prestations nous satisfait.

En acceptant ce préavis, on admet ainsi, tout comme les membres de la commission, que les perspectives d'aménagements et de transformations méritent d'être approfondies. Dès lors on sort du « tout congrès », ce qui vu le contexte actuel, nous paraît extrêmement sage, et surtout les directions proposées font s'acheminer cette espace vers une « maison du peuple » comme cela a paraît-il été évoqué en commission, concept qui pour nous, nous semble tout à fait pertinent. Avec notamment l'installation du NED, du conservatoire, donc une multiplication de ces activités dans ces murs, ce qui permettrait de véritablement transformer un bâtiment qui aujourd'hui, reconnaissons-le, et effectivement bien morne et triste, en un véritable lieu de vie. C'est tout le bien que l'on souhaite à cet espace. Merci. »

La discussion continue.

En préliminaire, avant de lire sa déclaration, M. Christophe Privet tient à remercier M. le Président de la commission pour sa clarté. M. Privet a été lui-même surpris que le document qu'il avait demandé à deux reprises, qui était l'esquisse du contenu du cahier des charges, ne soit pas annexé à l'enveloppe. Il croit avoir compris d'où venait le problème, et personnellement il le regrette. La raison pour laquelle il avait demandé ce cahier des charges c'est que cela aurait permis, aux collègues du Conseil, de pouvoir aussi en prendre connaissance.

Ceci dit, M. Christophe Privet donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En premier lieu, je tiens à remercier le Président de la commission, M. René Chevalley pour l'excellente feuille de route que ce dernier a proposée aux commissaires pour l'étude de ce préavis, ce qui a clairement permis d'obtenir des

réponses de qualité de la part des différents intervenants du 2M2C ainsi que de la Municipalité. Aussi, le rapport rendu par le Président de la commission est factuel, concis et reflète parfaitement les nombreuses heures de travail de la commission. Au nom de mes collègues de Montreux Libre, félicitations, M. le Président-rapporteur !

En ce qui concerne le préavis lui-même, ma démarche en commission a été de chercher à comprendre dans un premier temps l'ensemble des problématiques sur le plan sécuritaire, que ce soit les risques en cas d'incendie ou d'ordre sismiques et dans un second temps, de chercher à comprendre les objectifs commerciaux et de rentabilité de la direction du 2M2C.

En conséquence, malgré une déclaration réservée de la part de Montreux Libre lors des débats préliminaires, j'ai souhaité participer aux travaux de la commission avec un esprit ouvert au vu de l'ensemble des enjeux liés à ce bâtiment « amiral » de Montreux. Cette ouverture était d'autant plus nécessaire que ce préavis est un début de réponse à mon postulat « 2M2C quel avenir ? ».

Comme je ne compte pas refaire en plénum les discussions de la commission, je souhaite juste développer quelques aspects qui m'ont convaincu de voter favorablement à ce préavis.

Les trois axes de réflexions, à savoir :

- 1) Eléments sécuritaires incontournables, c'est une réalité, une exigence, elle est difficilement inévitable à première vue.
- 2) Mise à niveau de l'existant, ce bâtiment s'essouffle, il a besoin d'un renouveau !
- 3) Développement commercial du 2M2C, sur cet aspect, je serais mal placé de contester cette vision de la direction, puisque cela fait de nombreuses années que je me bats, pour que les subventions qui ont trait à des aspects commerciaux diminuent. Je continue à penser que le 2M2C ne doit plus « coûter » dans son fonctionnement à la collectivité. C'est un outil commercial, faut-il le rappeler !

Comme on l'a lu dans le rapport, les aspects sécuritaires ont permis au « staff » du 2M2C, d'imaginer de profiter de cette occasion pour améliorer la qualité et l'offre que ces derniers pourraient envisager d'offrir à leurs clients, que ce soit, dans le culturel ou les congrès. La Municipalité quant à elle a imaginé passablement de « synergies » possibles pour un certain nombre d'acteurs culturels de notre ville.

C'est toute cette imagination en lien avec des obligations sécuritaires qui a fini par remporter mon vote favorable. J'ai clairement ressenti le besoin de la Direction du 2M2C et de la Municipalité au travers de ce concours, car il s'agit de cela que nous débattons aujourd'hui, de chercher à optimiser au travers d'idées diverses qui ressortiront de ce dernier, de répondre à des obligations sécuritaires imposées ainsi qu'à des contraintes toujours plus fortes sur le plan commercial.

Ne nous trompons pas de vote aujourd'hui, ce n'est en aucun cas un blanc-seing, pour reprendre les propos de mon préopinant, que nous donnons à la Municipalité ce soir pour engager des travaux qui pourraient se monter à plusieurs dizaines de millions de francs.

Pour Montreux Libre, ce soir, il s'agit de dire aux collaborateurs du 2M2C et à la Municipalité : « Nous ne souhaitons pas vous « arrêter » dans vos réflexions dès le

premier stade des idées. Nous sommes convaincus qu'elles doivent, au travers du concours, démontrer ou pas leur faisabilité ».

Aussi, je me suis refusé lors de la commission, à interférer sur les futurs travaux des prochaines commissions qui devront, elles, prendre des décisions plus terre à terre, par exemple les chances de rentabilité en regard des investissements financiers colossaux qui seront demandés à notre ville.

De plus, j'ai bien senti lors des discussions au sein de Montreux Libre, qu'il était inutile de continuer à brandir de merveilleuses études de retombées économiques et de business plan, qui à ce stade du préavis, ne veulent rien dire et surtout soulèvent plus d'interrogations et de suspicions que de réponses. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, j'ai personnellement renoncé à l'aborder en commission, c'était totalement prématuré. Cet aspect dépendra des premières réponses qui seront données après les réponses apportées au concours.

En ce qui concerne l'amendement de la commission, il va de soi que je vous invite à suivre les conclusions de cette dernière. J'aurais parfaitement accepté une réponse partielle, mais ce n'est malheureusement pas possible en regard du droit, et ce à mon grand désappointement !

Pour clore, Montreux Libre, vous invite, chères et chers collègues, à accepter ce préavis, qui ne nous engage pas au-delà d'un concours d'idées !

La discussion est toujours ouverte.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Avant toute chose, j'aimerais souligner la clarté du rapport qui a été rédigé sur ce projet et par ce biais remercier le président-rapporteur pour son excellent travail. Il semble que nous avons là une description claire de la problématique complexe qui touche ce bâtiment. J'en profite donc pour également remercier tous les intervenants qui se sont exprimés lors de cette commission, afin de nous donner une vision d'ensemble de ce qui doit être fait au 2m2c, qu'elle soit technique, sécuritaire, économique ou encore du positionnement souhaité sur l'Arc lémanique.

- Vision technique sur l'amélioration indispensable de certaines infrastructures de ce navire amiral comme mes préopinants l'ont déjà mentionné ;
- Vision sécuritaire sur les mesures urgentes à prendre telles que les voies de fuite, la problématique du désenfumage et le renforcement de la structure porteuse ;
- Vision économique où une étude menée en 2013 sur le 2m2c par Ernst & Young indiquait que pour Fr. 1.- investi, la retombée directe et indirecte était de Fr. 14.- de retombée économique. Même si ce chiffre paraît légèrement optimiste ou exagéré, il n'est pas loin de la réalité. J'ai reçu quelques échos de la manifestation Polymanga qui a eu lieu à Pâques, où certains établissements ont été totalement dévalisés et ont fait un chiffre d'affaires plus qu'intéressant sur ces 4 jours ;
- Positionnement souhaité multi-usage, en gardant la flexibilité entre la culture et les congrès ;
- Quant au concept pour l'avenir, de nombreuses hypothèses sont élaborées. Ces hypothèses vont être développées afin d'avoir toutes les données nécessaires permettant de les comparer.

Pour toutes ces raisons, le groupe UDC est convaincu que ce centre continuera à apporter un réel bénéfice à notre région et cela est indispensable pour la visibilité de Montreux, nous ne pouvons pas y renoncer. Il soutient à l'unanimité la demande de crédit de ce rapport-préavis pour étude supplémentaire de CHF 410'000.-, qui servira à l'organisation d'un concours sous la forme de mandats d'étude parallèles et est conscient que le coût total final va s'élever à CHF 660'000.-, et que viendront ensuite les demandes de crédit de réalisation concrètes et chiffrées, que notre Conseil pourra toujours ou non refuser. Nous l'acceptons car toutes les informations reçues nous indiquent que nous ne pouvons pas faire sans.

Nous vous engageons donc à soutenir ce rapport-préavis par un large OUI. Je vous remercie pour votre écoute. »

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que la Municipalité remercie très sincèrement les membres de la commission et bien entendu le Président de la commission, pour le travail approfondi qui a été fait durant les deux soirées consacrées à ce préavis. Préavis important, cela a déjà été dit, du point de vue d'un des bâtiments communaux le plus vaste et le plus important dans son volume, respectivement par rapport également à ce positionnement de cet outil dans le cadre de l'économie montreuusienne.

Il aimerait, tout d'abord, dissiper un doute qui a été évoqué, et il regrette que visiblement cela n'ait pas passé, mais en tout cas on vient de le faire ici et ce n'est pas maintenant que l'on a mis ces documents sur internet, au travers de www.conseilmontreux.ch/conseilcommunal/document/recherche, il y a le document du préavis, le rapport de la commission, l'étude du contenu du cahier des charges, comme demandé par M. Privet et les autres membres de la commission durant la séance de commission, document qui a été transmis deux jours plus tard à M. le Président et mis sur le site internet comme demandé, ainsi que les deux autres documents qui avaient été présentés en séance. M. Laurent Wehrli est vraiment désolé que ces éléments n'aient pas pu être vus, mais en tout cas ils sont tout à fait à disposition, et il ose penser que comme ils ont fait l'objet de discussions durant la séance de commission, cela ne portera pas préjudice au vote. En tout cas, ces documents sont disponibles comme cela a été demandé.

M. le Syndic Laurent Wehrli aimerait également remercier la commission, les membres qui se sont exprimés tout à l'heure, d'avoir bien compris la situation dans laquelle on se trouve, avec ces trois chapitres devant nous, soit le chapitre sécuritaire, le chapitre mise à niveau et le chapitre développement. Ce sont des éléments importants.

Il tient encore à préciser la suite du processus, évidemment sans interférer sur le vote qui va avoir lieu. Si le Conseil accepte ce crédit d'étude pour mandats parallèles, l'étape d'après sera le crédit d'étude, sur la base du premier prix retenu. Et c'est là où les différentes hypothèses A à I, qui sont mentionnées dans le préavis et qui ont été retenues comme hypothèses par la commission tout comme par la Municipalité, devront avoir des réponses. Est-ce que ces hypothèses, étudiées l'une après l'autre, sont valables, confirmées par le mandat d'étude parallèle, donc sont-elles retenues dans le cadre du crédit d'étude ou pas ? Et c'est évidemment à ce moment-là qu'il y aura un débat sur ces éléments, avant d'arriver à la troisième étape qui est le crédit de réalisation, et qui lui tiendra compte évidemment des négociations, comme M. le

Syndic a déjà eu l'occasion de le dire, qui sont déjà initiées, tant avec les Communes de la région qu'avec le Canton, par rapport au processus de participation à la réalisation de ces différents travaux, respectivement au modèle de mise en œuvre, et quelques hypothèses ont été aussi développées dans ce préavis comme tous ont pu le constater, respectivement encore sur les montants exacts et précis qui seront demandés au Conseil communal de Montreux, de manière complémentaire à ceux qui auront pu être discutés et évoqués avec les autres instances, également peut-être même du monde privé, qui auront été consultées et auront répondu à ce moment-là.

L'histoire est évidemment un élément important. M. le Syndic Laurent Wehrli croit qu'il partage, à tout le moins avec M. Olivier Gfeller, d'avoir vécu une partie de ces années parmi le Conseil communal, d'avoir partagé ce souci et cette réalité économique. D'avoir aussi vécu le moment où quelqu'un qui avait aimé le Festival de jazz, avait aimé pendant des années de travail de venir à Montreux à l'occasion également de congrès de son entreprise, d'avoir eu ces installations pour y avoir du plaisir, de pouvoir y rester ensuite dans sa retraite, et il est vrai qu'au moment de son décès, d'avoir laissé quelques 52 millions à la Commune de Montreux, et 54 millions au Canton de Vaud. C'est un élément dont il s'agit de se souvenir, tout en se rappelant que sans aucun doute ce n'est pas que la question de la Maison des Congrès, mais il conçoit tout à fait que la Maison des Congrès a contribué très fortement à la réalité de la situation financière de la Commune de Montreux.

La Municipalité est particulièrement soucieuse de la question de l'équilibre des investissements, et de la masse de ces investissements par rapport au futur. Il est évident que l'on ne part pas tête baissée, sans être soucieux de ces questions-là, d'où encore une fois la volonté de rechercher d'autres sources de financement, d'autres appuis, en particulier auprès de la région et du Canton, par rapport aux discussions déjà initiées.

Encore une fois, M. le Syndic Laurent Wehrli remercie le Président de la commission ainsi que les membres de la commission du temps consacré, des débats intéressants et nourris qui ont eu lieu sur ce sujet, et remercie également Mesdames et Messieurs les Conseillers de l'attention qu'ils portent aussi à ce préavis important, et M. le Syndic peut garantir que la Municipalité et les services concernés, ainsi que les partenaires seront particulièrement attentifs à accompagner les suites de ce préavis dans les différentes phases déjà mentionnées.

La discussion est toujours ouverte.

M. Pierre-Yves Nussbaum déclare que comme il est employé du 2m2c il se retire du vote qui va suivre.

La discussion continue.

M. Alain Imhof, en sa qualité d'Administrateur de la Société d'exploitation du Centre des Congrès SA, se retire également du vote.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

On passe aux deux amendements. Pour rappel, le premier consiste à supprimer, au point 1 des décisions, la phrase : « - **au postulat de Monsieur Christophe Privet, pris en considération le 13 mars 2013, "2m2c ? " »** »

La Municipalité informe M. le Président du Conseil qu'elle est d'accord avec cette proposition.

La discussion est ouverte sur ce premier amendement. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote de cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement par 68 OUI, 5 NON et 11 abstentions.

Pour le deuxième amendement, M. le Président-rapporteur de la commission a mentionné que c'était un amendement de plume, mais comme il touche quand même aux décisions, dans les conclusions, M. le Président Emmanuel Gétaz va le considérer comme un amendement à voter.

Cet amendement consiste à rajouter au point 2 des décisions le terme « **sous** », pour que la formulation de ce point 2 soit la suivante : « d'autoriser la Municipalité à organiser un concours **sous** la forme de mandats d'étude parallèles ».

La discussion est ouverte sur ce deuxième amendement. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote de cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement par 76 OUI, 0 NON et 8 abstentions.

La discussion est ouverte une dernière fois sur l'ensemble du rapport, de ces conclusions amendées. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. René Chevalley, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions amendées :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport-préavis No 11/2015 de la Municipalité du 6 mars 2015 au Conseil communal relatif à la planification et l'étendue des travaux relatifs aux 2m2c, en fonction, d'une part, des exigences sécuritaires et, d'autre part, de l'évolution du 2m2c comme instrument du développement économique touristique et culturel de Montreux et sa région et rapport sur le postulat de M. Christophe Privet, pris en considération le 13 mars 2013, "2m2c quel avenir?" et l'octroi d'un crédit de CHF 410'000.- au maximum destiné à l'organisation d'un concours sous la forme de mandats d'étude parallèles et réponse à l'interpellation de M. Yanick Hess "Prescriptions contre l'incendie plus souples selon le Canton de Vaud. Quid du 2m2c ?", développée le 21 janvier 2015,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. de prendre acte du présent rapport-préavis et qu'il a été répondu :
 - à l'interpellation de M. Yanick Hess, développée le 21 janvier 2015, "Prescriptions contre l'incendie plus souples selon le Canton de Vaud. Quid du 2m2c ? " ;
2. d'autoriser la Municipalité à organiser un concours sous la forme de mandats d'étude parallèles ;
3. de lui allouer à cet effet un crédit de CHF 410'000.- au maximum ;
4. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
5. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
6. d'amortir cette dépense sur une période de 10 ans au maximum par le compte de fonctionnement No 161.3312 ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions telles qu'amendées par 76 OUI, 1 NON et 7 abstentions.

7.5 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Alexandre Staeger : « Pour plus de transparence dans les soutiens accordés aux manifestations ? » (rapp : Mme Catherine Buchet Bulliard) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Il y a aussi une vérification à effectuer concernant les membres présents dans la commission. Il y a en effet, sur le rapport 5 membres du PLR mentionnés dans la liste des membres. Il s'avère que M. Jean-Marc Forclaz ne faisait pas partie des commissaires.

Mme Catherine Buchet-Bulliard, présidente-rapporteuse de la commission, a un seul complément d'information à donner. En commission quand elle a rédigé son rapport, elle ne s'attendait pas à un rapport de minorité, donc elle ne le mentionne aucunement dans le rapport que l'on a en main.

M. le Président allait annoncer le rapport de minorité. Il y en a un, présenté par M. Olivier Gfeller.

Ces deux rapports étaient joints dans l'enveloppe de cette séance avec les autres documents.

M. Olivier Gfeller donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le rapport de minorité a été déposé dans les temps de façon conforme au règlement.

La minorité a été très surprise du vote négatif de la commission. La proposition de notre collègue Staeger est constructive. La transparence dans les subventions permettra de valoriser l'apport de la Commune dans le succès de ces manifestations.

Les institutions culturelles de notre Commune méritent, elles aussi, mieux que l'opacité actuelle qui entache aussi leur image.

Il est temps de sortir du coup par coup des demandes ponctuelles des commissions de surveillance. Ces demandes sont forcément partielles. Elles ne s'intéressent qu'à l'un ou l'autre des acteurs culturels. Ceux-ci sont alors poussés sous le feu des projecteurs dans une atmosphère de suspicion. Les dégâts d'image peuvent être importants. En acceptant le postulat, nous éviterions de créer inutilement ce genre de situation désagréable pour les principaux concernés.

Tout le monde reconnaît l'apport des diverses manifestations pour la notoriété de notre Commune. Nous nous étonnons qu'une simple demande de renseignement suscite la méfiance et entraîne un vote négatif, tel que celui de la commission. Un oui clair et franc à ce postulat montrerait que notre Commune assume pleinement sa politique événementielle.

Montreux rayonne dans le monde grâce à l'audace et à la pertinence de ses diverses manifestations. L'opacité jette une ombre sur ce rayonnement.

Nous vous invitons à accepter la demande de transparence de ce postulat. »

La discussion est ouverte.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste soutiendra à sa quasi-unanimité le rapport de minorité et donc la prise en considération du postulat. En effet, nous estimons que la transparence demandée par le postulat permettrait d'avoir une vision globale bienvenue sur les subventions communales.

Cette transparence permettrait une meilleure information pour tous. Actuellement les chiffres sont morcelés et, comme le relève le rapporteur de minorité, arrivent sur le tard dans les débats puisqu'ils doivent être demandés par la CoFin, ce qui peut crispier les différentes positions.

Notre volonté n'est ainsi en aucun cas d'attaquer la politique de subventions mais de lever une opacité qui contribue au maintien d'une atmosphère de méfiance. Merci pour votre attention. »

La discussion continue.

M. Bassam Degerab donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Le groupe des Verts était partagé face à ce postulat, et à l'instar de son commissaire qui a participé aux débats, ne soutiendra pas ce postulat et s'abstiendra lors du vote.

Bien que favorable sur le fond à la demande du postulant pour davantage de transparence quant aux subventions et prestations fournies aux manifestations, le groupe des Verts est plus réservé sur la forme requise pour mettre cela en pratique.

Notre groupe constate d'abord avec satisfaction, qu'il n'y a aucun dysfonctionnement avéré dans les systèmes de surveillance existants pour justifier un climat de suspicion. Il existe un règlement sur les subventions et celui-ci est respecté. Bien qu'il puisse y avoir des erreurs de gestion dans certains cas, cela ne remet pas en question, de notre point de vue, la transparence dans le fonctionnement. Rendre visible des

chiffres en dehors des commissions permanentes de surveillance ne remédiera pas à ces éventuelles erreurs de gestion. Une solution de contrôle, proposée pour les organismes qui toucheraient Fr. 50'000.- ou plus, aurait pu être plus pertinente dans certains cas.

Par ailleurs, le Municipal en charge des finances et son service, n'ont à notre connaissance jamais rechigné à fournir la moindre information aux demandes de la CoFin. Si certains points sont malheureusement demandés tardivement par celle-ci, cela ne devrait pas contribuer à alimenter un climat de suspicion à l'égard de ces services.

Les Verts émettent cependant le vœu que les membres de notre exécutif entendent la voix d'une minorité non négligeable désireuse de plus de transparence pour que la sérénité dans nos institutions ne soit pas remise en cause.

Nous espérons que les services concernés veilleront, dans les commissions de surveillance, à montrer davantage de transparence et fourniront d'elles-mêmes aux commissaires, sans attendre des demandes formelles, des documents ou chiffres en relation avec des manifestations, pouvant entretenir un climat de suspicion dans les débats et amener les commissaires à considérer avoir reçu les informations tardivement. Merci. »

La discussion est toujours ouverte.

Mme Mme Anne-Lise Bühler donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le postulat s'intitule : « Pour plus de transparence dans les soutiens accordés aux manifestations » et le postulant souhaite notamment connaître les prestations en nature fournies aux manifestations par les services de la Commune.

Il me paraît important de rappeler, à ce sujet, qu'au début de cette législature, la Commission de gestion de notre Conseil avait décidé de s'intéresser, justement, aux prestations fournies aux manifestations par le service de la voirie et des espaces verts. J'étais alors membre de cette commission et j'avais présidé la sous-commission qui s'était occupée de ce thème.

En réponse à notre demande, le service précité nous avait remis une liste complète et très détaillée des prestations en faveur des manifestations, avec leur coût. Cette documentation comprenait une centaine de pages. Chaque manifestation, de la plus petite à la plus grande, y était répertoriée. Il y en avait près de nonante et pour chacune d'elles, figurait le détail de toutes les prestations du service en sa faveur et leur coût. C'est pour le Montreux Jazz Festival que le montant des prestations était le plus élevé. A l'opposé, certaines manifestations n'impliquaient que la mise à disposition de matériel, tel que bancs, tables, conteneurs, parfois des décorations florales. Ces prestations étaient fournies notamment aux sociétés sportives, aux sociétés de développement des villages ou quartiers, aux sociétés de musique, aux paroisses, aux écoles, et aussi, mais oui, à notre Conseil, à la Route Gourmande et aux différents festivals. Le service de la voirie et des espaces verts avait attiré notre attention sur le fait que, pour le Marché de Noël, des prestations étaient aussi fournies par la section forêts du service des domaines et bâtiments. A la demande de la Commission de gestion, ce service avait, à son tour, précisé le genre et le coût des prestations qu'il fournissait au Marché de Noël. Ainsi, la Commission de gestion avait une vue détaillée et complète des prestations en nature fournies aux manifestations,

pour l'année 2011. Elle relevait même ceci, dans son rapport de juin 2012 à l'intention du Conseil : (je cite)

« La Commission a particulièrement apprécié le système de contrôle des coûts mis en place par le service de la voirie et des espaces verts pour les prestations fournies aux manifestations. Elle a reçu des documents très détaillés et complets, qui démontrent clairement que le service maîtrise le sujet. Elle tient à relever l'esprit d'ouverture et de transparence qui y règne et remercie le service. » (fin de citation)

Je ne vois pas comment la Municipalité pourrait faire preuve de plus de transparence, comme le demande le postulant. En outre, on voit que l'affirmation figurant dans le rapport de minorité, qu'a rappelée M. Gfeller tout à l'heure, selon laquelle « les demandes ponctuelles des commissions de surveillance sont forcément partielles » n'est pas vérifiée. Au contraire, la Commission de gestion, qui est une des commissions de surveillance, avec la Commission des finances, peut avoir, comme dans le cas que j'ai présenté, une vision globale des thèmes qu'elle aborde. De plus, cette commission a toujours la possibilité de rencontrer les dirigeants des services pour leur poser des questions, ce qu'elle avait fait dans l'exemple que j'ai cité. L'ensemble de la commission avait rencontré le Municipal qui dirige le service de la voirie et des espaces verts ainsi que le chef de ce service. Ces discussions orales permettent de remettre les renseignements et les chiffres fournis par écrit dans leur contexte.

En conclusion, l'exemple que je viens de rappeler, pour illustrer la façon dont travaille la Commission de gestion, démontre que les outils prévus par la Constitution et la loi cantonale, sont suffisants et adéquats. La Commission de gestion et la Commission des finances, au sein desquelles tous les partis sont représentés, sont les autorités de surveillance compétentes pour procéder à l'examen de la gestion et des comptes de la Commune. Dans ces conditions, il n'y a pas lieu de prévoir un outil supplémentaire tel que celui demandé par le postulant.

Vous aurez compris que je vous invite à refuser de prendre en considération ce postulat. Je vous remercie de votre attention. »

La discussion continue.

M. Nick Miller donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers amis,

Je formule ici une mise en garde claire et précise. Nous sommes en présence, par les démarches de Montreux Libre et notamment par l'intervention du postulant, d'une attaque ouverte au cadre juridique et garant du respect des règles qui est une condition de notre liberté politique. Cette attaque en règle sur ce cadre légal nous vise nous, l'ensemble des Conseillers communaux et les représentants élus que nous sommes. Nous sommes là pour veiller au bon ordre et au bon déroulement de l'exercice de nos libertés et la demande de plus de transparence, telle qu'elle est formulée par le postulant, attaque à mon sens le bon déroulement de nos institutions.

En effet, tant la Commission de gestion que la Commission des finances ont une vue élargie sur tous les budgets des manifestations, cela a déjà été dit. Il est donc inutile de demander plus de transparence. Cette demande de plus de transparence, en fait, à mon sens, est une demande perverse, non éthique, car sous le couvert d'une demande de plus de transparence, qui est en soi culpabilisante, elle suppose que la

Municipalité ne fait pas bien son travail, ce qui est profondément incorrect, il y a en fait une tentative de déstabilisation de nos institutions et une démarche qui vise à obtenir encore plus de pouvoir et donc un affaiblissement de nos institutions en place.

Egalement je formule, par cette intervention, une mise en garde contre les manœuvres qui nous désavouent, nous démobilisent et nous consomment inutilement de l'énergie. Je rappelle que de trouver des personnes motivées et engagées pour défendre, sur une base de milice volontaire, nos libertés, n'est pas chose aisée dans la société actuelle.

Je vous signale donc cela comme préambule au refus net que le groupe libéral-radical fait de ce postulat. Je propose en conclusion, pour ces raisons éthiques et d'attaque au cadre légal et juridique, et donc d'attaque contre l'Etat, de refuser ce postulat. Je vous remercie de votre attention. »

La discussion continue.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je ne vous cache pas que ce postulat a passablement fait débat dans notre groupe.

En effet, la transparence en matière de subventions est un fait que nul ne saurait remettre en question en ce plénum.

Il est donc évident que le groupe UDC, qui par ailleurs s'est fait à maintes reprises le porte-parole de cette noble requête, approuve le bien fondé du fond de ce postulat et en salue sa pertinence.

Néanmoins, il est à relever que si la transparence est ordinairement le caractère de la combinaison parfaite, l'opacité n'est pas toujours une preuve du contraire.

Le groupe UDC estime que la limite de 10'000.- francs occasionnant un rapport détaillé annuel pour l'obtention d'une subvention n'est pas assez conséquente et occasionnerait un surcroît de travail non négligeable, peu productif. Nous aurions préféré un rapport succinct sous forme « par exemple » de canevas standard ou tableau récapitulatif incluant diverses rubriques actualisées telles que par exemple :

- Etat des subventions sur les 3 dernières années
- Genres de manifestations
- Charges et produits budgétés
- Montants subventionnés
- Retombées économiques
- Subventionnements indirects... etc.

Ces quelques informations, actualisées en permanence suite à l'octroi des dites subventions, n'appelant pas un surcroît de travail titanesque !!!

Fort de ce constat, le groupe UDC, dans sa majorité, refuse la prise en considération de ce postulat. Je vous remercie de votre attention. »

La discussion continue.

M. Yves Cornaro donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je déclare mes intérêts, je suis directeur de Montreux Noël.

Si je prends la parole c'est que le sujet ne touche pas que notre manifestation, mais d'une façon générale l'ensemble des manifestations, culturelles, sportives et touristiques.

Je précise également que nous n'avons rien à cacher et que si ce postulat devait être accepté, nous serions totalement transparents dans la remise des documents, tout comme nous le sommes déjà depuis 20 ans auprès de la Municipalité.

Mes préopinants ayant déjà largement motivé leur refus en regard des règles régissant notre Conseil, je serais pour ma part plus pragmatique par rapport aux risques encourus de transmettre à tout le monde certaines informations.

Dans le cadre d'une attribution de subvention, en nature et/ou en service, les autorités analysent la demande comme le font les sponsors. Les demandes doivent être liées à un certain nombre de retours à l'investissement, que se soit sur un plan direct financier, mais également d'image et de promotion pour la Commune.

Seulement après la mise à niveau de tous les paramètres, qui ont des variables très différentes entre les diverses manifestations, le demandeur obtiendra ou pas un soutien proportionné à sa demande et en fonction de l'importance de sa manifestation et de son budget global.

Il est donc normal qu'un même espace soit mis gratuitement à disposition d'une manifestation et facturé à une autre, tout comme un même sponsor sera disposé à soutenir pour un montant X un spectacle culturel et Y un concours sportif.

Ces éléments sont connus des autorités et des responsables des manifestations et nos commissions ad hoc ont la possibilité de tout connaître dans le respect de la confidentialité de leur fonction.

La confidentialité est la base qui permet à la Municipalité de soutenir, en connaissance de cause, les demandeurs de subventions, sans se fâcher avec toutes les autres institutions qui n'obtiendraient pas forcément un même soutien.

D'autres part, si cette confidentialité était rompue, certains sponsors pourraient s'inquiéter de voir le montant de leur soutien diffusé et, dans ce cas, la clause de confidentialité qui régit tous les contrats de sponsoring serait rompue. La possibilité d'annulation dans ces cas existe et cela ferait courir de grands risques aux manifestations qui ne peuvent se faire que grâce aux subventions et sponsorings.

Je vous demande par conséquent de ne pas prendre de tels risques et de laisser les commissions déjà existantes faire leur travail en respectant la confidentialité de leur mandat. Merci. »

La discussion est toujours ouverte.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention.

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le présent postulat vise à fournir une information de manière systématique et spontanée. Ce qui changerait par rapport à la situation actuelle n'est donc pas la nature de l'information, mais avant tout la façon de la donner.

Les détracteurs de l'idée promue par le présent postulat invoquent comme argument le fait que fournir cette information demanderait du travail en plus. C'est pourtant la conséquence inévitable des pratiques actuelles en matière de bonne gouvernance. Je crois que tout le monde a remarqué qu'on s'intéresse maintenant beaucoup plus au respect de ces bonnes pratiques dans le domaine public qu'il y a 20 ans. Aussi a-t-on par exemple créé la Cour des Comptes au niveau cantonal. Cela génère du travail en plus – il faut payer des juges pour cette Cour – mais personne ne semble pourtant s'en offusquer.

Certes, on est toujours réticent à changer ses habitudes de travail. Il faut accomplir une tâche de plus qu'à l'accoutumée. Mais une fois la mesure mise en œuvre et les processus correspondants bien définis, cette tâche devient vite routinière et on finit par s'y habituer.

Le fait de fournir l'information demandée de manière spontanée et systématique évitera aussi de devoir trouver des informations dans le stress et la précipitation si une commission de surveillance le demande, je pense ici surtout à la CoFin.

A cet égard, je me permets de citer les propos de notre collègue Mme Catherine Buchet Bulliard, tirés du procès-verbal de la séance de décembre 2013, en pages 12 et 13 : « Le temps imparti entre la présentation du préavis et la clôture des travaux a été relativement court, non seulement pour les commissaires miliciens que nous sommes mais également pour le Municipal des finances et son chef de service. En effet, de nombreuses questions, certaines plutôt détaillées, ayant été posées ; nous avons reçu des réponses le dernier soir où nous siégeons et avons voté le budget, sans possibilité réelle d'y réfléchir, puisque justement nous en prenions connaissance le jour même [...] Dernier point, une grande discussion a eu lieu sur certains montants octroyés comme subventions exceptionnelles ou importantes, ceux-ci se trouvant sur une simple ligne budgétaire. Et là, je soutiens mon préopinant de Montreux Libre. Aujourd'hui, pour le groupe UDC, c'est la dernière année que nous acceptons cela. »

Les principes de bonne gestion impliquent à mon sens que les informations dont il est question ici devraient de toute façon exister. Et puisque de toute façon, tant la Municipalité que la majorité de la commission estiment que ces informations sont accessibles, sur demande uniquement, pourquoi ne pas institutionnaliser une telle possibilité, en rendant la pratique actuelle encore plus transparente. Et ce d'autant plus que, comme expliqué dans les rapports, cela évite le risque de stigmatiser une manifestation en particulier.

On dit que « Gouverner, c'est prévoir », or, pour prévoir, il faut d'abord connaître.

Quant à la question du coût supplémentaire qui serait engendré en cas d'acceptation du présent postulat, je me permets de rappeler que la démocratie, comme l'activité de l'Etat en général, coûte de toute façon ! Va-t-on supprimer les votations populaires sous prétexte que celles-ci coûtent de l'argent, alors que ce n'est même pas la moitié des citoyens qui font usage de leur droit de vote ?

De plus, l'argument de la nécessité de mettre les chiffres demandés en parallèle avec les retombées économiques potentielles semble peu réaliste. En effet, il n'existe pas de méthode fiable et rapide pour calculer et démontrer la réalité de telles retombées – je crois qu'il serait peut-être même plus simple de mesurer celles qui sont radioactives. Je me permets d'ailleurs de citer le rapport de la commission du 2M2C de cette séance en page 6, à propos du ratio de retombées de 1 pour 14 : « Une

partie de la commission s'est étonnée de ce ratio qui paraît à leurs yeux quelque peu optimiste ».

Il ne s'agit pas ici de mettre en concurrence les manifestations pour savoir laquelle est la plus rentable à Montreux, mais simplement de disposer d'un outil qui permettra d'avoir une vue d'ensemble cohérente de l'activité « culturelle » montreuusienne et de pouvoir mieux quantifier les besoins et ressources en jeu.

Par rapport à l'intervention de Mme Bühler, je souhaitais rappeler que mon postulat propose de créer un instrument, alors que la Commission de gestion est une commission de surveillance, et que cela peut justement permettre d'éviter aux commissions de surveillance de poser à chaque fois les mêmes questions, d'une année à l'autre.

De plus, le problème avec l'exemple que citait Mme Bühler, c'est que les citoyens ne sont pas informés des chiffres. Ils sont informés du fait que le rapport de la commission de surveillance dit : « Tout va bien, circulez, il n'y a rien à voir », mais finalement c'est tout ce que savent les citoyens.

Pa rapport à l'intervention de M. Miller, je note que je suis un grand ennemi de l'Etat. Pourtant il me semble avoir respecté les procédures de dépôt du postulat, et finalement, si je suis le raisonnement de M. Miller, la seule façon de garantir la liberté individuelle c'est de mettre en avant l'opacité de l'activité de l'Etat.

Donc je dois dire que je ne suis pas tout à fait convaincu par le raisonnement, même si je comprends tout à fait que le secret médical ait tendance à faire pencher vers le secret de l'activité administrative.

En ce qui concerne l'intervention de l'UDC, je dois avouer que j'aurais peut-être été ouvert à discuter sur les contre-propositions qui ont été formulées, mais je ne peux que regretter que l'on n'ait pas pu en discuter en commission.

Et finalement je dois avouer aussi que je n'ai pas tout à fait compris l'intervention de M. Cornaro, dans la mesure où mon postulat ne concerne que les soutiens accordés par la Commune et non pas par des sponsors privés.

Je vous invite donc à accepter ce postulat. »

La discussion continue.

M. Florian Despond déclare tout d'abord ses intérêts, il est Président de la Commission de gestion cette année. Il relève que M. Alexandre Staeger qui a étudié le droit fait tout de travers ce soir. M. Despond est stupéfait de voir des membres de la Commission de gestion et de la Commission des finances soutenir les propos du rapport de minorité, qui parle d'un manque de transparence.

M. Despond invite ces personnes à lui faire part de leurs graves suspicions et des cas concrets, afin que la Commission de gestion puisse en prendre connaissance et en vérifier la teneur.

Au surplus, M. Despond se tient à disposition et se réjouit, d'ores et déjà, de présenter le rapport de la Commission de gestion 2014 et 2015, qui devrait satisfaire beaucoup de gens de cette salle.

La discussion continue.

M. Christophe Privet va continuer le petit débat démocratique auquel il participe aussi. Pour répondre, en premier lieu, à son collègue Degerab, des Verts, il répète encore une fois qu'il croit que son commissaire et M. Privet lui-même ne doivent pas vivre les mêmes commissions de la CoFin.

Si M. Privet prend le temps de relire les rapports de minorité, il a fait des demandes bien à l'avance, il croit que la dernière fois c'était un mois et demi à l'avance, et comme cela a été rappelé tout à l'heure par son collègue Alexandre Staeger, il arrive que les réponses soient amenées le soir du vote de la Cofin. M. Privet tenait juste à préciser cela.

Sur la problématique de la transparence, il est quand même impressionnant de voir qu'à Montreux le débat suscite toujours un sérieux problème, alors que ceux qui ont pris le temps de lire la nouvelle Loi sur les Communes, ils se rendront compte que de toute façon, cette transparence est automatique. Aujourd'hui, M. Privet peut envoyer son pigeon voyageur à la Municipalité pour leur demander de bien vouloir lui remettre tel ou tel document. Et la nouvelle Loi sur les Communes a réduit la possibilité de la Municipalité de ne pas répondre à certaines questions aux citoyens. Donc cela est le point numéro un.

Le point numéro deux, c'est que la CoFin a vu ses pouvoirs de contrôle renforcés, avec la nouvelle Loi sur les Communes, par exemple, le droit fiscal ne peut plus être mis en avant pour ne pas répondre à une question, et M. Privet peut dire, en connaissance de cause, il en est à son deuxième rapport de minorité de celle-ci, qu'il a beaucoup de difficultés à obtenir certains documents. C'est la réalité.

M. Privet trouvait le postulat de M. Staeger extrêmement intéressant parce qu'il permettait à la Municipalité de revenir avec un préavis qui aurait posé un cadre, qui aurait eu l'avantage d'être clair et qui, tout au long des années, serait resté le même.

Pour M. Privet, c'est vite vu, que le Conseil accepte ou refuse ce postulat ce soir, d'ores et déjà aux comptes il va commencer le travail que doit faire, bien entendu, tout bon commissaire de la CoFin. Donc il réclamera une série de documents par rapport aux subventions, peut-être même jusqu'aux procès-verbaux décisionnels de la Municipalité, puisque maintenant ces derniers ne peuvent plus faire l'objet d'une non divulgation, et il fera son travail de commissaire. Simplement ce qu'il y a de dommage dans ce travail-là, c'est qu'il ne suit pas, année après année, toujours la même logique, comme l'ont très bien dit, auparavant, deux intervenants, il va plutôt cibler telle ou telle manifestation, ce qui n'est pas l'objectif.

Et encore une fois, M. Privet répète, tout dans le sens de l'Etat de Vaud et fédéral va dans le sens d'une transparence accrue.

Quant à M. Miller, M. Privet a pris bonne note que c'est un nouveau Conseiller communal, il n'a pas encore l'habitude du débat démocratique, M. Privet pense qu'avec le temps cela va gentiment arriver.

Quant à Mme Bühler, elle n'a pas tout tort. M. Privet ne va pas lui nier qu'effectivement la CoGest fait son travail, au contraire il trouve que la CoGest fait bien son travail. A la différence près que la CoGest fait toujours le travail après, d'ailleurs c'est son rôle, elle contrôle que les préavis, que les choses qui ont été votées par le Conseil ont été utilisées à bon escient, en regard de ce qui a été voté.

Le problème de la CoFin c'est qu'elle, elle préavise sur le budget, donc sur ce que l'on va dépenser, et c'est là que toute l'importance de la transparence rejaillit, c'est à ce

moment-là que l'on doit être renseigné, c'est là toute la différence entre la CoFin et la CoGest.

Quant au Président de la CoGest, M. Privet répond qu'il n'a pas besoin d'aller vers lui, M. Privet fait très bien son travail en tant que commissaire et que oui, il a constaté et appris cette année qu'il existait des subventions "déguisées" de services, dont M. Privet n'avait pas connaissance auparavant, dans les lignes budgétaires qui sont présentées à la CoFin en fin d'année.

Pour le surplus, M. Privet regrette l'intervention de M. Cornaro. Encore une fois ce dernier a bénéficié de subventions, M. Privet croit que c'est à hauteur de Fr. 230'000.- au mois de décembre pour le Marché de Noël. M. Privet pensait que ce qui avait été dit pour le TMR était suffisamment clair. Force est de constater que M. Cornaro persévère à intervenir dans les débats sur la transparence, alors que lui-même justement peut être fortement touché par ce type de décision. Comme l'a très bien dit son préopinant, M. Staeger, cela n'a rien à voir avec les sponsors.

Encore une fois, on est ici pour discuter de l'argent public, et uniquement de ceci, c'est-à-dire des impôts montreuusiens qui sont engagés dans ces subventions, et encore une fois il appartient effectivement à la Cofin et à la CoGest, et non à M. Cornaro, de dire ce que l'on peut faire ou ne pas faire dans l'exercice de la transparence.

M. Privet aurait beaucoup apprécié, afin de décharger la Municipalité de travail, conséquent chaque année, individuel de membres de la CoFin, plutôt que l'on accepte ce postulat afin que la Municipalité puisse fixer un cadre clair qui sera répété année après année, en lieu et place, que cet exercice de transparence, qui se fera de toute façon, soit fait de manière individuelle, année après année ou six mois après six mois, puisque l'on a d'abord les comptes et après le budget.

La discussion est toujours ouverte.

M. Grégoire Furrer ne voulait pas forcément s'exprimer ce soir. Il déclare ses intérêts, il est patron d'un festival important à Montreux. Mais il voulait réagir quand même à l'intervention de M. Alexandre Staeger.

Il y a une phrase qui a quand même un peu gêné M. Furrer, la notion : « Le citoyen a le droit, le citoyen doit pouvoir savoir... ». Il croit bien évidemment que le citoyen est souverain et doit pouvoir savoir, mais c'est pour cela qu'il nomme un Conseil communal. Il y a des élections tous les cinq ans. Il y a des Conseillers qui défendent des couleurs, des partis et qui sont élus par le peuple pour faire un travail, et ce travail on le fait ici, dans cette salle, on le fait en commission, à travers des commissions permanentes, avec la CoFin, que M. Furrer a eu le plaisir de présider pendant 5 ans, avec la CoGest.

A travers tous ces organes, toutes ces commissions, commissions ad hoc, commissions permanentes, plénum, il y a un jeu démocratique qui s'instaure.

Personnellement, il pense que c'est extrêmement dangereux de vouloir aller directement vers le citoyen ou vers le peuple. Il pense que les tribunaux populaires ne sont malheureusement pas la solution qui permet de faire avancer la démocratie. Donc, oui on est là pour faire un travail, et ce travail il faut le faire.

Concernant la transparence, effectivement c'est important la transparence, et M. Furrer est le premier qui est favorable à toute transparence. Et d'ailleurs ce soir, à

travers n'importe quelle commission, lorsqu'il y a des questions qui touchent la manifestation que M. Furrer a la chance de diriger, des réponses sont amenées, qui sont totalement transparentes.

Il voulait simplement relever cette notion consistant à juste jeter en pâture, pour que le citoyen directement, sans aucun débat, sans commission, sans travail préalable, puisse se faire une idée. Ceci lui semble dangereux et personnellement c'est pour cela qu'il est opposé à ce postulat, et il votera contre, mais ce n'est pas contre la transparence, c'est contre ce postulat.

La discussion continue.

M. le Président Emmanuel Gétaz donnera plus tard la parole à M. Miller, parce que le règlement, que M. le Président va maintenant appliquer puisqu'il a été voté, stipule que l'on ne peut prendre la parole qu'une seule fois, tant qu'il y a des autres demandes de prise de parole, si l'on n'est pas membre de la commission.

La discussion continue.

M. Jean-Marc Forclaz déclare que M. Christophe Privet parle à peu près à chaque Conseil communal, deux ou trois fois, de son devoir ou de son travail de commissaire.

M. Forclaz s'interroge sur ce que M. Privet entend par là. Si sa vision, son travail de commissaire c'est de ne faire confiance à personne, de vouloir les procès-verbaux de la Municipalité, de l'avis de M. Forclaz cela pose un problème de fonctionnement et de confiance.

En ce qui concerne M. Forclaz, en ayant la conscience tranquille dans ce qu'il fait, il ne passe pas son temps à vouloir disséquer tout ce que font les autres. On doit, dans la vie et dans le cadre d'une société qui fonctionne normalement et raisonnablement, être capable de faire confiance aux autres.

Jusqu'à nouvel avis, et en fonction de ce que l'on a entendu ce soir du travail de la Commission de gestion, alors que peut être une fois M. Privet n'a pas reçu un document dans les délais, c'est possible, M. Forclaz lui laisse la responsabilité de ses propos, mais M. Forclaz s'interroge sur le fond, sur ce qui se cache là derrière, parce que toujours vouloir tout fouiller, ne pas faire confiance aux autres, lui pose un problème. Il pense que l'engagement du citoyen ce n'est pas d'aller chercher si les autres ont fait quelque chose de mal. On peut se poser la question si on a mauvaise conscience quand on fait cela. Le travail du citoyen c'est de participer à une société et faire confiance aux autres. C'est sa vision de la politique et c'est ce que M. Forclaz considère comme le devoir.

La discussion continue.

M. le Président Emmanuel Gétaz redonne la parole à M. Nick Miller.

M. Nick Miller remercie M. le Président de lui accorder cette prise de parole. Il aimerait d'abord demander qui a rédigé le rapport de minorité parce qu'il n'est pas signé. C'est peut-être un souci de transparence de sa part.

M. le Président Emmanuel Gétaz déclare que M. Olivier Gfeller va répondre.

M. Olivier Gfeller demande à M. Nick Miller qui il voit à la table ? M. Miller parlait de perversité tout à l'heure, on n'a pas su interpréter son intervention. Il y a eu un petit problème informatique quand M. Olivier Gfeller a envoyé le rapport. On voit trois noms qui sont mentionnés dans la minorité, les trois sont cosignataires. Comme l'a déjà dit

M. Gfeller, il a envoyé le rapport dans les temps à M. le Président, avec la mention qu'il était rapporteur de minorité. Il est vrai que cela ne figure pas dans l'ordre du jour, en général cela figure, mais on ne peut pas soupçonner tout le monde comme l'a dit précédemment un des collègues de M. Miller.

M. le Président remercie M. Gfeller pour les explications qu'il a données et il pense que maintenant c'est clair.

La discussion est toujours ouverte.

Mme Bibiana Streicher revient sur l'intervention de M. Christophe Privet de tout à l'heure, quand il parle qu'il aimerait avoir plus de transparence sur le budget. Mme Streicher déclare aussi ses intérêts, elle est aussi vice-présidente d'un club de Montreux, et pour elle un budget c'est un budget global, que l'on a pour une manifestation, et une subvention c'est une partie du budget, et c'est cette demande de subvention qui ressort après dans les comptes. Donc Mme Streicher ne comprend pas tout à fait ce souci de la part de M. Privet.

La discussion est toujours ouverte.

M. Quentin Schaerer aimerait profiter de répondre à quelques personnes qui sont intervenues, notamment M. Florian Despond. M. Schaerer va le décevoir, il a aussi étudié le droit, apparemment il a la même interprétation que M. Alexandre Staeger, donc il pense que M. Despond devrait postuler un poste à l'université, puisqu'apparemment il a une autre version que ceux qui ont étudié le droit.

Tout d'abord le travail de la CoGest n'est pas remis en cause par ce postulat, ceci est le premier point à savoir. Ce n'est pas un outil de défiance, c'est au contraire un outil pour plus d'informations, pour améliorer les choses, comme le dit M. Staeger cela permet d'avoir une vue globale, une vue d'ensemble.

M. Schaerer déclare ses intérêts, il travaille pour les Commissions de gestion du Conseil National et du Conseil des Etats, donc il fait cela à peu près tous les jours. C'est typiquement un genre d'outil qui est utile.

Il ne s'agit justement pas de mettre le doigt sur des problèmes ou accuser des organisations, ou des manifestations, au contraire cela permet d'éviter de se poser ces questions chaque année et d'avoir encore comme l'a dit M. Privet, chaque fois que l'on évoque la transparence, ce débat un peu malsain.

M. Quentin Schaerer va aussi profiter de répondre à M. Grégoire Furrer, qui estime en fait que le citoyen n'est pas capable de lire les informations. M. Schaerer est bien conscient qu'effectivement on est élu tous les 5 ans ou tous les 4 ans ou tous les X années en fonction du mandat que l'on a, mais cela n'empêche pas que le citoyen a toujours un devoir de regard. Par exemple dans le cadre de la CoGest, dans le cadre du travail de M. Schaerer, il reçoit en permanence des demandes de citoyens et on a le devoir d'y répondre, cela fait partie de la fonction publique, du travail politique que de donner des réponses aux gens qui paient des impôts et qui sont en droit d'avoir ces réponses.

La discussion continue.

M. Christophe Privet voulait répondre à son collègue en ce qui concerne le niveau de confiance que M. Privet a envers la Municipalité actuellement ? Ce niveau est très élevé. Le problème n'est pas là. Il est élevé quoiqu'en pense son collègue. M. Privet fait simplement son job. Encore une fois, cela peut le dépasser, mais il y a un certain

moment où M. Privet prend des thèmes et il se dit que celui-là il va le regarder d'un peu plus près. Et l'année passée, on a pu constater qu'il a été dans les subventions Y, l'année d'avant dans les subventions W, cette année il a d'autres idées, la CoFin en sera informée en temps opportun, mais personnellement M. Privet a toujours accordé crédit aux réponses que lui a faites M. le Municipal Pierre Rochat. M. Privet a eu une ou deux fois des surprises, c'est vrai, il doit l'avouer, mais pour le moment sa confiance est encore là.

Et M. Privet note que ce soir il a entendu deux Directeurs, membres PLR, qui touchent des subventions, intervenir. Il a senti une très grande inquiétude de membres PLR. On a le Directeur du Festival du Rire qui touche des subventions et qui intervient, on a le Directeur du Marché de Noël qui intervient, M. Privet n'a pas entendu de socialistes, il n'a pas entendu de Verts, à part la déclaration de tout à l'heure, mais cela c'est parce que l'on a une divergence de vue, mais par contre il a entendu beaucoup de PLR réagir. Voilà il note cela.

Et il note que l'on fait beaucoup de "novalangue" ce soir. On accuse son collègue Staeger de voir tous les mauvais côtés, etc... M. Privet va rappeler encore une fois à ses collègues du PLR, et il est vrai qu'il aurait dû déclarer ses intérêts comme Secrétaire parlementaire, il peut dire que quand il pose une question au Canton de Vaud, dans les minutes qui suivent il a une réponse. Et donc tout est là, quels sont les moyens que l'on peut mettre en place pour avoir une clarté suffisante pour les commissions de surveillance, une clarté suffisante si les citoyens la veulent, et de fixer un cadre qui a l'avantage d'être clair tout au long des années.

M. Christophe Privet aimerait que l'on arrête de faire passer son collègue Alexandre Staeger ou son parti Montreux Libre, anti-subventionnements, anti-sociétés locales. M. Privet a lu dans le rapport que certains disent que cela va donner plus de travail aux sociétés locales, etc..., c'est bien la preuve qu'ils n'ont pas lu la proposition Staeger, c'est bien la preuve qu'ils n'ont pas compris le sens de la proposition Staeger, etc... Donc encore une fois, M. Privet invite ses collègues, pour montrer que la ville de Montreux, qui donne passablement de subventions, arrive aussi à faire l'exercice de la transparence comme cela se fait partout ailleurs.

La discussion continue.

M. Yves Depallens, par rapport aux interventions du PLR ou de la gauche ou de la droite ou de Montreux Libre, propose aux intervenants de Montreux Libre d'organiser quelques manifestations de temps en temps, et peut-être qu'ils interviendront.

La discussion est toujours ouverte.

M. le Municipal Pierre Rochat déclare que le débat est très intéressant. On est au stade de la prise en considération d'un postulat, donc c'est l'affaire du Conseil. Mais le débat est très intéressant parce que l'on a pu entendre pas mal de choses qui sont finalement l'expression des conséquences du règlement que le Conseil vient d'adopter, et des conséquences du fonctionnement des pouvoirs et du fonctionnement de la politique en général, entre le législatif et l'exécutif.

M. Pierre Rochat précise, au nom de la Municipalité, qu'il n'y a, et ils l'ont toujours dit, cela a été relevé ici ou là objectivement par les intervenants, aucune intention d'opacité et la Municipalité a clairement l'intention de continuer à apporter les informations qui sont nécessaires pour que le Conseil communal puisse se forger une

opinion, mais la Municipalité le fera et respectera ces conditions de transparence dans les limites du respect de certaines règles.

La Municipalité a bien l'intention effectivement, au gré des questions qui sont posées, certainement d'apporter des compléments dans le cadre du rapport de gestion, mais dans le respect de certaines règles, en distinguant du côté de la Municipalité, tout à fait clairement, ce qui est de l'information tout public, ce qui est de l'information pour le Conseil communal et ce qui est de l'information pour la Commission de gestion et de la Commission des finances, qui sont des commissions qui sont soumises au secret et qui ont un pouvoir d'investigation parce qu'elles sont soumises au secret de fonction. Et cette question-là semble intéressante à M. le Municipal Pierre Rochat et importante à rappeler.

Il faut respecter, dans le contrôle des subventions, les prérogatives respectives d'une part de la Municipalité, la Municipalité qui a la charge de gouverner, il le dit à l'intention de celui qui précisait que : « Gouverner c'est prévoir », il rappelle juste que ce n'est pas le Conseil communal qui gouverne, mais que c'est bien la Municipalité qui gouverne, et que s'il y a lieu qu'elle prévoie un certain nombre de choses elle le fait, mais elle le fait dans le respect des prérogatives des uns et des autres. La Municipalité est assermentée, elle a un serment, la Commission de Gestion et la Commission des finances ont aussi un serment, et on donnera d'autant plus d'informations que l'on saura qu'elles respectent justement le secret pour lequel elles se sont engagées.

Pour le reste, M. le Municipal Pierre Rocat va s'arrêter là. Simplement encore une fois il faut respecter les différents rôles des uns et des autres. Quant à l'expérience dont se targue tel ou tel Conseiller communal, il aimerait quand même juste rappeler qu'à la table municipale il se trouve qu'il y a un Député en fonction, et un autre membre qui a été Député pendant vingt ans, qui a participé à tous les travaux d'installation de la Cour des comptes, aux travaux de la Commission des finances et qui connaît quand même un tout petit bout du fonctionnement cantonal.

M. le Municipal Pierre Rochat salue le fait que M. Christophe Privet en connaît beaucoup, mais il croit qu'ils sont quelques-uns à en connaître aussi un petit bout, et qu'après, au bout du compte, c'est toujours une question de débat et que l'on reste dans un système de débat. M. Pierre Rochat salue d'ailleurs le débat qui a eu lieu dans le cadre du Conseil sur cette question, c'est un débat qui doit se faire mais qui doit respecter les règles démocratiques, et les règles de séparation des responsabilités ainsi que les prérogatives des uns et des autres.

La discussion continue.

M. Bassam Degerab a hésité à reprendre la parole pour intervenir, mais il voulait quand même clarifier une position, et dire pourquoi les Verts s'abstiennent, malgré qu'ils soutiennent le postulat sur les questions de fond, c'est simplement parce que l'on a mis en avant qu'il y a un climat de suspicion que les Verts ne partagent pas. C'est pour cette raison-là que les Verts s'abstiennent.

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller s'étonne que la Municipalité affirme ne pas avoir l'intention de s'opposer à la transparence mais qu'elle demande quand même de refuser le postulat qui demande la transparence. S'il y a séparation des pouvoirs, il y a aussi, en

l'occurrence, séparation du degré de cohérence que l'on aimerait avoir dans l'action politique, parce que là M. Gfeller trouve qu'il y a une belle contradiction.

On attaque aucunement les prérogatives de la Municipalité, il n'y a pas d'attaque contre la séparation des pouvoirs, c'est un faux procès que l'on fait au postulat et à ceux qui le soutiennent.

On demande des informations qui figurent en bonne partie, par exemple dans le budget ou dans les comptes. Simplement, le fait regrettable, et comme on demandait un exemple à M. Gfeller, il le mentionne, le fait regrettable c'est qu'il y a des soutiens aux manifestations, il le mentionne dans le rapport de minorité, qui apparaissent à plusieurs endroits, dans le budget ou dans les comptes. Et c'est ceci qui est regrettable et qui a créé ce climat de suspicion qui a été évoqué.

Mais à part cela, M. Olivier Gfeller est un peu étonné du climat émotionnel que suscite cette proposition, qui somme toute est anodine puisque l'on peut demander toutes ces informations dans le cadre des commissions de surveillance et qu'elles peuvent aussi ainsi figurer dans les rapports de ces dites commissions.

M. Gfeller salue le travail de la Commission de gestion 2011, mais il est justement partiel, contrairement à ce qui a été dit, parce qu'il ne porte que sur 2011, et l'on demande à ce que cela ne soit plus partiel.

Il est étonné du climat un peu émotionnel que suscite ce postulat pour une demande qui est somme toute assez logique, qui va dans le sens de l'action de Conseillers communaux, et il ne va pas revenir sur les propos qui ont été tenus parlant de perversion, d'absence d'éthique, il croit qu'il faut quand même utiliser le vocabulaire avec prudence, parce qu'après, quand on est vraiment confronté à la perversion et au manque d'éthique, que peut-on utiliser comme termes ?

On a fait une demande, parfaitement légitime en démocratie, dont on ne peut pas contester la pertinence, on peut y être opposé mais en tout cas elle a sa pertinence, donc utiliser ces termes, M. Gfeller trouve que cela entache les débats. Il mentionne juste que la perversion, en général, est plutôt dissimulatrice et qu'elle ne demande pas la transparence et qu'en fait, en portant cette attaque, cela ne fait, puisque le débat a été un peu psychologisé, que mettre en évidence quelques peurs enfouies, quelques angoisses qui ne disent pas leur nom, et cela c'est dommage. C'est dommage notamment pour toutes les manifestations qui touchent des subventions, pour lesquelles M. Olivier Gfeller a un profond respect. On a entendu certains des Présidents s'exprimer. A partir du moment qu'ils déclarent leurs intérêts ils ont parfaitement le droit de le faire, mais on ne demande pas de l'information confidentielle, d'où vient ce phantasme, il n'y a pas d'informations confidentielles, on veut simplement que cela soit clair au moment du budget, au moment des comptes, au moment où la Commission de gestion étudie ces questions, on ne veut pas que tout à coup, l'on découvre, dans le cadre d'une de ces commissions, que la subvention c'était tel montant et que non, il y a encore un autre chiffre qui apparaît ailleurs dans les comptes. C'est cela qui a été fâcheux et qui a semé le trouble et c'est pour cela que M. Gfeller dit qu'en fait ce postulat est une demande d'apaisement. D'apaisement, de discussions que l'on a déjà eues et qui ont semé un peu le trouble, des discussions qui ont été douloureuses, y compris pour les institutions culturelles qui tout à coup se trouvaient sous le feu des projecteurs.

C'est le sens du soutien de M. Gfeller à ce postulat. Il a été rapporteur au nom de la Commission des finances, où il s'est battu pour le maintien de certaines subventions qui étaient attaquées, et il a dit à l'époque qu'il y aurait des questions que l'on devra régler, qu'il y a des tensions que l'on devra apaiser. Et à son avis, ce postulat est une solution pour les apaiser. La transparence est apaisante, contrairement à ce que croient certains.

La discussion continue.

M. Eric Walther s'excuse d'intervenir si tard dans le débat, mais il est quand même un peu choqué par certaines choses qui ont été dites ici.

On parle de perversion, la perversion, en psychologie, c'est attribué à l'autre ce que l'on ressent soi-même. Donc là c'est clair, la perversion voilà ce que c'est.

Il fait partie de la Commission des finances, et il a toujours senti les services prêts à renseigner complètement les membres de la commission sur leurs demandes. Il pense que les renseignements ont toujours été précis, et ont toujours été donnés, sauf quand ils arrivaient à la dernière minute, mais cela c'est inévitable.

Les commissions de surveillance sont faites justement parce qu'elles doivent pouvoir garder par devant elles des renseignements et ne pas les publier. On parle de clarté, M. Walther parle aussi de liberté personnelle. Y-a-t-il à Montreux deux sociétés, deux groupes subventionnés de même taille, de mêmes besoins, un terrain de football par rapport à un jeu de cartes, est-ce qu'il y a les mêmes besoins ? Ces choses là la Municipalité doit en tenir compte. Les demandes sont faites par les sociétés, par les particuliers, elles sont étudiées au nom d'un principe qui est le principe de la loi sur l'attribution des subventions. La Commune le fait du mieux possible, on doit donc lui faire confiance par rapport à cela. On doit savoir dans les commissions de surveillance quelles sont ces attributions, c'est vrai, mais c'est de loin pas l'occasion de les publier plus loin que les commissions permanentes.

Par rapport à cela, M. Degerab a dit que Les Verts s'abstiendraient, mais M. Walther ne s'abstiendra pas, il refusera ce postulat.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président va demander à Mme la Présidente-rapporteuse de la majorité de lire les conclusions. Tous auront compris qu'il faut se déterminer, car il y a deux rapports, un de minorité un de majorité.

Mme Catherine Buchet-Bulliard, présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

C'est par 6 NON, 3 OUI et 1 abstention que sa prise en considération est rejetée.

M. le Président Emmanuel Gétaz précise que le rapport de majorité propose de rejeter le postulat, le rapport de minorité propose d'accepter le postulat. Donc, lors du vote si l'on vote NON, on refuse la prise en considération de ce postulat, et si l'on vote OUI, on accepte la prise en considération du postulat.

Le Conseil communal de Montreux refuse de prendre en considération le postulat de M. Alexandre Staeger par 29 OUI, 47 NON et 10 abstentions.

7.6 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Florian Chiaradia : « Lignes Montreux-Les Avants et Montreux-Caux : pour des transports publics efficaces le week-end et en soirée » (rapp : M. Michel Zulauf) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Il y a aussi une vérification à effectuer concernant les membres présents dans la commission. Il y a en effet 5 membres du PLR mentionnés dans la liste des membres qui figure sur le rapport. Il s'avère que M. Bernard Gret était excusé.

M. Michel Zulauf déclare qu'il y a encore un autre changement à apporter. M. Mario Gori était excusé lors de cette séance de commission, et il a été remplacé par M. Felice Calvo, parce que l'on peut constater qu'il y a douze noms qui figurent au générique de cette commission.

La discussion est ouverte.

M. Florian Chiaradia relève, pour l'anecdote, qu'il se trouve que M. Stéphane Barbey vient de s'absenter car il devait attraper le dernier train pour rentrer en direction des Avants.

La discussion continue.

M. Raphaël Corbaz donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Municipaux, chers Conseillers communaux,

Les Montreusiens devraient avoir la liberté de choisir les transports publics. N'étant pas propriétaire de véhicule, je suis bien évidemment pour une extension de l'offre. Le postulat va dans ce sens, en demandant une étude sur l'amélioration et l'extension des prestations.

Ce soir, un vote clair et positif de notre Conseil serait un signal fort et utile. Mais il ne garantirait pas à lui seul un changement de position des autorités cantonales.

Pour la cohésion de notre Commune il est nécessaire que les villages en périphérie comme Les Avants, Caux ou le Vallon de Villars fassent partie intégrante de Montreux.

Une augmentation des cadences n'engendre que peu de coûts d'infrastructure et d'exploitation. Mais, quid des coûts environnementaux ? Est-il judicieux de faire circuler 1 train de 30 tonnes et mille chevaux pour déplacer deux ou trois personnes ?

Mon intervention est destinée à vous rendre attentifs et à souligner que le progrès, l'innovation nous offrent de nouvelles perspectives. La solution taxibus mentionnée dans le rapport de commission et mise en place par la Municipalité pourrait être étendue à l'ensemble du territoire communal. Elle garantirait ainsi la liberté de choix à l'ensemble des usagers, améliorerait la cohésion de notre Commune tout en étant plus respectueuse de l'environnement.

J'encourage donc notre Municipalité, comme les membres du Conseil communal, à envisager la possibilité de compléter l'offre taxibus à l'ensemble de notre territoire.

En vous remerciant de votre attention, je vous souhaite une excellente fin de séance. »

La discussion est toujours ouverte.

M. Pablo Menzi remercie le Président-rapporteur pour la précision de son écrit et déclare que le groupe UDC a accepté, dans son ensemble, la prise en considération du postulat : « Lignes Montreux – Les Avants et Montreux – Caux ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Michel Zulauf, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

Tout cela considéré, la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre en considération le postulat de notre collègue Florian Chiaradia, pour étude et rapport (au vote, 10 oui, sans opposition ni abstention).

Le Conseil communal de Montreux accepte de prendre en considération le postulat de M. Florian Chiaradia par 61 OUI, 7 NON et 15 abstentions.

7.7 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Alioune Diop : « L'étude de la mise en place d'un dispositif de fitness en plein air » (rapp : M. Pierre-André Spahn).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Il y a aussi une vérification à effectuer concernant les membres présents dans la commission. Il y a en effet 5 membres du PLR mentionnés dans la liste des membres qui figure sur le rapport. Il s'avère que M. François Pochon était excusé.

La discussion est ouverte.

M. Alioune Diop souhaite simplement remercier les membres de la commission pour la qualité du débat, ainsi que la Municipalité pour son ouverture d'esprit, et espère que tous feront un aussi bon accueil à la prise en considération de ce postulat, comme l'on fait ses collègues commissaires ainsi que l'exécutif.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Pierre-André Spahn, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

Au vu des discussions, la commission accepte la prise en considération de ce postulat par 9 voix pour et une contre, et remercie la Municipalité pour l'étude complète qu'elle fera pour répondre à ce postulat s'il est accepté par le plénum.

Le Conseil communal de Montreux accepte de prendre en considération le postulat de M. Alioune Diop par 49 OUI, 11 NON et 22 abstentions.

8 PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

8.1 No 13/2015 relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 150'000.- en faveur de l'organisation des championnats d'Europe de taekwondo en 2016 à Montreux (date de la commission : le mardi 5 mai 2015 à 19 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux) ;

M. le Président demande s'il y a une prise de parole par rapport aux conflits éventuels d'intérêts ou aux récusations, ce qui n'est pas le cas.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence ML : M. Tal Luder

Membres : Mme Prisca Gaillet, MM. Patrick Aubort, Florian Chiaradia, Claude-Pascal Gay, Nick Miller, Edgar Schneider, Domenico Silleri, Bernard Tschopp, Michel Zulauf.

8.2 No 14/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 99'000.- au maximum, pour la participation communale aux travaux de l'entreprise de correction fluviale (ECF) de la Maladaire (date de la commission : le jeudi 7 mai 2015 à 19 h. 30, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

M. le Président demande s'il y a une prise de parole par rapport aux conflits éventuels d'intérêts ou aux récusations, ce qui ne semble pas être le cas.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Florian Chiaradia annonce d'ores et déjà que M. Olivier Blanc remplacera M. Michel Bongard comme commissaire.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence SOC : M. Christian Bécherraz

Membres : Mme Anne-Lise Bühler, MM. Michel Bongard, Raphaël Corbaz, Mario Gori, Rolf Gosewinkel, Vincent Haldi, Anthony Huys, Franco Meichtry, Pierre-André Spahn.

8.3 No 15/2015 sur la gestion et les comptes 2014 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), date de la commission intercommunale, le mardi 5 mai 2015 à 18 h. 00, à Corsier-sur-Vevey) ;

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La Commission intercommunale de gestion de la CIEHL traitera de cet objet.

8.4 No 16/2015 relatif aux comptes 2014 du Fonds culturel Riviera (date de la commission intercommunale, le mardi 21 avril 2015 à 18 h. 30, au Collège Rambert, Salle A12, Rambert A, chemin des Vignes 12 à Clarens) ;

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera traitera de cet objet.

9 RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ :

9.1 No 17/2015 rapport relatif à la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Christophe Privet, pris en considération le 4 mai 2011 "Pour un usage de la thermographie aérienne sur la Commune de Montreux" (date de la commission : le jeudi 21 mai 2015 à 19 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux) ;

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence PLR : M. Nick Miller

Membres : Mme Laurence Sierra, MM. Raphaël Corbaz, Bassam Degerab, Bruno Femia, Grégoire Furrer, Ahmad Jahangiri, Christophe Privet, Roland Rimaz, Franklin Zakine.

10 DÉVELOPPEMENT D'UN POSTULAT

10.1 Postulat de M. Christophe Privet : « Mise à jour du préavis 21/2004 sur la politique culturelle de la ville de Montreux ».

M. le Président Emmanuel Gétaz annonce que M. Christophe Privet a demandé à ce que son postulat soit reporté à la prochaine séance, ce que M. le Président a accepté.

11 DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Il y a une réponse écrite de la Municipalité, à l'interpellation de M. Irina Gote. Mme Irina Gote étant excusée pour la séance de ce soir, M. le Président Emmanuel Gétaz lui redonnera la parole lors de la prochaine séance, si jamais elle désire amener un complément ou une remarque à la réponse écrite de la Municipalité.

11.1 Interpellation de Mme Catherine Buchet Bulliard qui a pour titre : « Les plantes envahissantes ».

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Le vendredi 24 avril un article du 24 Heures titrait : 'les plantes envahissantes, un fléau national encore méconnu'. Une carte y était jointe indiquant que le problème concernait toute la Suisse et que la répartition potentielle de ces plantes envahissantes en Suisse se concentrait fortement autour de l'Arc lémanique.

L'article donnait d'autres informations intéressantes dont je résume ici les principales :

- qu'il existait une liste noire et une liste de surveillance répertoriant respectivement les espèces reconnues comme envahissantes et celles qui le sont potentiellement
- que de gros moyens étaient déployés avec pour Zurich une stratégie en 4 piliers : information, coordination, contrôle et surveillance
- que le mode le plus sûr d'élimination est l'incinération des plantes dans une usine à déchets.

De plus, ces plantes envahissantes représentent non seulement un véritable fléau pour la faune et la flore, mais également sont un danger pour la santé de l'homme, provoquant allergies, asthme ou encore, pour certaines, de douloureuses brûlures au toucher.

Mes questions à la Municipalité sont les suivantes :

- Avons-nous de ces herbacées indésirables, dites plantes néophytes, sur notre territoire communal et dans l'affirmative lesquelles et combien, puisqu'il existe une liste noire ?

- Quels moyens déployons-nous pour lutter contre leur envahissement, que cela soit financier, de contrôle ou de surveillance ?
- Où ces déchets sont-ils éliminés ?
- Y a-t-il des informations dispensées à notre population ?
- Et dernière question, y a-t-il une coordination sur l'Arc lémanique ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour ces réponses. »

M. le Municipal Caleb Walther déclare que oui il y a de ces plantes sur la Commune, mais que comme il ne connaît pas la liste complète en latin de ces noms, il répondra par écrit, et il prie de bien vouloir l'en excuser.

M. le Président demande à Mme Catherine Buchet Bulliard si elle est satisfaite de cette réponse intermédiaire.

Mme Catherine Buchet Bulliard est à peu près satisfaite, parce qu'elle ne demande pas que les noms des plantes en latin.

M. le Municipal Caleb Walther s'excuse de ne pas avoir été assez clair. Bien entendu qu'il donnera une réponse à toutes les questions, mais du fait que les éléments techniques il ne les a pas tous en tête, il répondra d'un coup par écrit.

Maintenant la réponse satisfait Mme Catherine Buchet Bulliard.

11.2 Interpellation de M. Heinz Schoeneich relative au PGA

M. Heinz Schoeneich donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En fin d'année passée, nous avons reçu l'information que le PGA serait approuvé par le Département au tout début de l'année 2015.

Etant déjà à fin avril, il paraît dès lors légitime de poser à la Municipalité les questions suivantes :

- Où en est le dossier du PGA ?
- Quel est l'échéancier probable des étapes qui restent à franchir ?

D'avance, je remercie la Municipalité de sa réponse. »

M. le Municipal Christian Neukomm répond comme suit à l'interpellation de M. Heinz Schoeneich :

« Monsieur le Président, Monsieur l'interpellateur, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Consécutivement à l'adoption du PGA par le Conseil communal en septembre dernier, le dossier a été transmis le 9 octobre 2014 au Département, en vue de son approbation préalable ; cet envoi comprenait toutes les pièces utiles telles que, le plan des zones et son règlement, le relevé des aires forestières, les préavis, rapports, procès-verbaux de séances, ceux de conciliation, les oppositions et les listes d'adresses des intervenants, les extraits d'adoption du Conseil, et j'en passe.

Ainsi, selon les dispositions de l'article 61 LATC, l'instance cantonale disposait, à partir de ce moment-là, d'un délai d'ordre de trois mois pour rendre sa décision, portant ainsi celle-ci pour le début de l'année 2015.

Force est en effet de reconnaître que le Département n'a pas été en mesure de tenir cette échéance, tant en raison de l'importance des contrôles techniques à effectuer suite aux cinq examens préalables rendus par le Service du développement territorial entre 2007 et 2013, des nombreux amendements votés en cours du processus ainsi que notamment des effets de la récente révision de la LAT, entrée en vigueur en mai 2014. Au sujet de ce dernier point, il convient de signaler que la Confédération, pour sa part, procède également à un contrôle minutieux du dossier approuvé par le Département cantonal pour s'assurer de sa parfaite conformité au droit supérieur.

Cela étant dit, les tous derniers contacts que nous avons eus avec le Service cantonal du développement territorial laissent présager d'une approbation préalable imminente du Département lequel d'ailleurs, durant ces quelques dernières semaines et face aux enjeux de la révision de notre PGA, n'a eu cesse de porter activement et en pleine et efficace collaboration avec notre service de l'urbanisme cet important dossier, ceci pour permettre ensuite une décision sans faille.

Consécutivement à cette prochaine approbation du Département, les décisions prises par votre Conseil au sujet des oppositions déposées entre 2007 et 2013 seront alors notifiées aux différents intervenants, lesquels pourront faire valoir leurs droits auprès du Tribunal cantonal.

Cela signifie que d'ici la fin du mois de juin de cette année, a priori, nous devrions avoir connaissance de l'état des recours éventuels, et ainsi de la possibilité, le cas échéant, de faire rentrer en vigueur le PGA et son règlement à tout le moins de manière partielle, permettant de cette façon d'éviter que la procédure contentieuse ait pour effet de geler la mise en œuvre de la totalité du PGA. Je vous remercie de votre attention. »

M. Heinz Schoeneich est satisfait de la réponse.

11.3 Interpellation de M. Tal Luder qui a pour titre : « A propos du Marché du dimanche ».

M. Tal Luder donne lecture de son interpellation :

«Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,

Lors de notre séance de décembre 2014, nous avons accepté par notre vote de lancer le projet du Marché du dimanche à Montreux. C'est donc le dimanche 19 avril passé que la première de cette manifestation a eu lieu, et qui je l'espère sera suivie de beaucoup d'autres avec un succès grandissant.

Je souhaiterais poser quelques questions à la Municipalité concernant ce nouveau concept :

- 1) L'association Marchés de Montreux a publié une page Internet afin d'y afficher différentes informations et afin de pouvoir la contacter par le biais d'un formulaire de contact électronique.

Voulant faire remarquer qu'une photo d'illustration de la page affichait des prix en EUROS, j'ai donc rempli le formulaire et j'ai cliqué sur le bouton magique "envoyer" afin d'avoir une éventuelle réponse. Depuis le 17 avril je n'ai rien reçu, pas même une confirmation de lecture automatique.

L'une de mes connaissances a également utilisé ce formulaire et n'a pas eu plus de succès que moi, aucune réponse. Par contre, dans l'intervalle, la photo a été modifiée et le signe de la monnaie a été retouché.

Question : est-il normal de ne pas avoir de réponse de la part de l'association ou est-ce un problème informatique au niveau de la communication électronique ? Qui est chargé de répondre aux demandes ?

- 2) Les stands du Marché du dimanche sont apparemment répartis sur toute la hauteur de l'esplanade, et ce jusque vers les abords du quai. Ce qui me plaît avec ce projet c'est que le bord du lac est libéré et reste accessible à la promenade. Cependant, l'on peut constater que les stands les plus proches du lac sont accolés à la traversée.

Question : quelle est la délimitation de la surface prévue par la Municipalité pour le déploiement des stands ? Serait-il possible de laisser un espace libre et dégagé d'au moins 10 mètres en partant du bord du quai afin de laisser le passage libre, même en cas d'affluence des clients, vers les emplacements les plus proches du lac ?

- 3) Ainsi que vous le montre la photo suivante, certains marchands ont eu l'humide surprise de constater que leur stand était placé quasiment sur les jets d'eau du bas de la place, et que ceux-ci étaient actifs de plus.

Question : comment se fait-il que ces gens se soient retrouvés à cet emplacement ? Y a-t-il un délégué ou un commissaire de l'association chargé de diriger et placer les marchands ? Y a-t-il un placement aléatoire tournant prévu, afin d'être équitable quant à la visibilité et à l'emplacement de chacun tout au long de l'année ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour ses réponses et son attention, en ajoutant que je tiens compte du fait que le concept est récent et qu'il peut évoluer et changer. Je vous remercie.»

M. le Municipal Jean-Baptiste Piemontesi répond en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Je remercie Monsieur l'interpellateur pour les questions posées et pour l'intérêt que vous portez aux Marchés du dimanche.

En préambule et comme le mentionne M. Luder, je confirme que le concept est nouveau et qu'il peut évoluer dans le temps.

Je dirais même que c'est une nouvelle aventure qui commence, tant pour les exposants que pour les organisateurs et nous l'espérons aussi pour tous les visiteurs que nous souhaitons attirer.

Le concept théorique, qui a été voté par préavis par votre Conseil, est en place, néanmoins les membres de l'association des Marchés montreusiens sont conscients qu'il faudra un peu de temps pour que les bonnes pratiques soient mises en place. Il s'agira de faire évoluer les choses en collaboration avec les exposants et en tenant compte des remarques des clients, respectivement des élus que vous êtes. C'est donc avec grand plaisir que je prends acte de vos questions et y répond de la manière suivante :

A la question 1 :

Non M. Tal Luder, ce n'est pas une situation normale et je vous prie de bien vouloir nous en excuser. Nous veillerons, à l'avenir, à y remédier et à répondre dans des délais qui soient les plus rapides possibles.

A la question 2 :

Nous avons toute la place du Marché à disposition. Néanmoins, et vous l'avez souligné, les marchands habitués d'être placés sur les quais, souhaitent aujourd'hui être le plus proche de ces derniers. Nous avons en revanche l'espoir que dans quelque temps, lorsque les clients, les visiteurs, ou respectivement les marchands auront constaté que les différentes mesures prises, notamment l'animation, feront que les visiteurs sillonneront l'ensemble de la place du Marché, et que cet élément de la place la plus proche des quais devienne de moins en moins important.

A la question 3 :

Oui il y a un commissaire qui place les marchands selon un plan bien établi. En ce qui concerne la problématique évoquée dans votre interpellation, il s'agit d'une erreur de jeunesse liée à l'oubli de l'arrêt des jets d'eau ce premier dimanche. Cela a bien fonctionné vendredi, mais malheureusement dimanche il y a eu un oubli. Quant aux emplacements, les marchands sont disposés, respectivement regroupés par thème. Et il y a aujourd'hui une priorité accordée aux anciens exposants, et ensuite une priorité en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions. »

M. Tal Luder est satisfait de la réponse.

M. le Président suggère à la Municipalité d'offrir une entrée gratuite à la piscine pour celles et ceux qui ont vécu les affres des jets d'eau.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

La discussion est ouverte.

M. Yves Cornaro tenait à présenter informellement l'avance des travaux du Marché du dimanche et du vendredi, puisque le Conseil communal a voté un crédit pour développer les deux éléments, en projetant quelques "slides".

M. Cornaro espère que M. Privet lui donne l'autorisation de parler, il n'y a aucune demande de soutien, de financement, ce n'est qu'une information, en sachant que le moment venu un rapport circonstancié sera fait par l'association qui est à but non lucratif.

Il s'excuse auprès de M. Tal Luder de ne pas avoir répondu à sa demande sur le site, mais dans la journée même le prix en euros a été remplacé, et en changeant la photo M. Cornaro a pensé avoir répondu ainsi à sa question, mais il répondra encore par écrit s'il le souhaite.

Une première photo montre le Marché du dimanche et la deuxième photo représente un peu la même vision que M. Tal Luder a présentée. M. Cornaro peut aussi dire qu'il y a une contrainte dans le sens qu'il faut laisser un couloir libre, d'un certain nombre de mètres, pour les personnes qui font des photos avec la statue de Freddie Mercury, ce qui

fait que les 10 mètres demandés, mais c'est la Municipalité qui décidera, péjorerait davantage encore l'emplacement, qui n'est au fond pas si grand que cela.

M. Cornaro précise encore que cette année, il y a une contrainte supplémentaire, parce que comme le préavis n'a été traité qu'en fin d'année, certaines réservations avaient déjà été faites sur ce même emplacement.

Durant les mêmes week-ends il y a d'autres manifestations qui ont gardé la place, ce qui fait que, pour certains dimanche, on devra collaborer ensemble, c'est pour cela que les autres prennent la place du haut, et que l'on essaie de regrouper les gens sur la partie du bas afin de ne pas les déplacer chaque fois. Ceci c'est pour le dimanche.

Pour le vendredi, sur le "slide" suivant, on a essayé de créer un concept qui permet aux gens de se fidéliser sur le marché du vendredi, et chaque vendredi est créée une proposition de menu du vendredi, faite par le chef Christophe Fernandes, qui tient d'ailleurs la buvette du Tennis Club, et ce menu est à disposition gratuitement de tous les clients qui viennent au marché du vendredi. Les commerçants leur remettent ce menu et ils peuvent ainsi avoir une idée de ce qu'ils doivent acheter, pour 4 personnes, et comment doit se préparer ce menu. Chaque vendredi il y aura un nouveau menu, et cela donnera peut-être une possibilité de fidéliser les gens sur Montreux par le menu du vendredi. Quelques menus ont été imprimés, qui sont à disposition pour les membres du Conseil qui le souhaitent.

Evidemment, le mieux, ce sera que de nombreuses personnes viennent découvrir ces menus, et acheter les ingrédients au marché du vendredi, ce sera le meilleur moyen d'arriver à dynamiser ce marché.

M. le Président Emmanuel Gétaz prie les personnes qui quittent la salle de ne pas défiler devant la tribune. Ils peuvent quitter la salle, mais doivent la quitter discrètement. Et il demande que cela soit mentionné au procès-verbal de cette séance.

La discussion continue.

M. Yanick Hess tient à relever le travail effectué pour cette nouvelle salle, même s'il y a quelques petits couacs de jeunesse. Le seul regret qu'il a actuellement c'est l'absence de l'outil qui permettait de voir le temps s'égrener, et il espère qu'il y aura bientôt une horloge.

M. Michel Zulauf aimerait aussi terminer cette séance de Conseil par une note pleine de reconnaissance. Il a eu la chance d'être hier soir à l'Auditorium Stravisnki où il y avait un concert, c'était une cantate Carmina Burana du compositeur Carl Orff.

L'Auditorium Stravinski était plein à craquer, M. Zulauf pense qu'il y avait entre 1500 et 1600 personnes, les prix d'entrée étaient très bon marché, c'était Fr. 10.- et Fr. 20.-. Il y avait 75 enfants de la Tour-de-Peilz qui ont chanté, avec 130 gymnasiens et quelques maîtres. Cela a été un succès total.

Les responsables de ce concert ont plein de reconnaissance pour toutes les institutions, pour toutes les personnes qui en ont rendu possible la réalisation, la Commune de Montreux en particulier, toute l'équipe du 2m2c, la Saison culturelle.

M. Michel Zulauf croit qu'il est aussi nécessaire de relever cette réussite totale, et il a rarement éprouvé une telle fierté hier soir en voyant une salle si belle et si bien remplie.

M. le Président remercie M. Zulauf pour cette note positive.

La discussion est toujours ouverte.

M. Patrick Aubort se fait un peu le porte-parole de la Société des Intérêts de Chailly qui organise ce week-end un "Coffre ouvert" dans son village bucolique. Cela se déroule ce samedi de 07h00 à 16h00. Les tarifs sont de Fr. 30.- la place. M. Aubort invite donc à venir exposer, chiner ou boire un verre.

M. Alexandre Staeger souhaite saluer les informations que l'on a sur la page 4 de l'ordre du jour, à savoir : l'information sur les rapports d'activités des différents organismes intercommunaux. Il souhaite juste compléter cette liste en annonçant que celui de Sécurité Riviera est disponible sur le site de l'Association de Communes Sécurité Riviera de même que les comptes de l'année passée, et il invite bien entendu les Conseillers à les consulter et le cas échéant à faire part de leurs remarques auprès de leurs représentants à Sécurité Riviera.

M. le Président Emmanuel Gétaz remercie M. Alexandre Staeger et déclare que le lien sera mis sur le prochain ordre du jour.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président demande aux Conseillères et aux Conseillers de bien vouloir transmettre leurs interventions écrites très rapidement à la secrétaire, car la prochaine séance est le 20 mai, c'est très proche et on doit donc établir le procès-verbal très rapidement. Ce serait extrêmement aimable de leur part de transmettre dans les plus brefs délais les interventions écrites et il les en remercie par avance.

On arrive au terme de cette première séance dans cette salle et M. le Président Emmanuel Gétaz tient à remercier les responsables de la régie, qui ont œuvré toute la soirée, ainsi que toutes et tous pour leur patience et leur compréhension. Il rappelle que la prochaine séance aura lieu le 20 mai à 20h00, ici même, et souhaite à toutes et tous une bonne fin de soirée.

M. le Président lève la séance à 23 h 10.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président:

La secrétaire:

Emmanuel Gétaz

Charlotte Chevallier

Annexes : 2 correspondances

